

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LE CANADIEN se publie trois fois par semaine, le LUNDI, le MERCREDI et le VENDREDI dans l'après-midi. Le prix de l'abonnement est de quatre piastres par année, outre les frais de poste. Ceux qui veulent discontinuer, sont obligés d'en donner avis un mois avant l'expiration du terme de l'abonnement, qui est de six mois, et payer leurs arriérés, autrement ils seront censés continuer un autre semestre. Les lettres, paquets, argent, correspondances, &c. doivent être adressés francs de port, à l'imprimerie, au Bureau du Journal, N^o. 13, Rue Lamontagne, Basse-Ville.

AVIS DU BUREAU DE LA POSTE.



A prochaine Malle (par l'Union) pour l'Angleterre, la France, l'Italie, le 3 Septembre prochain et sera close au Bureau de Québec le LUNDI 28 août, au soir.

Les lettres affranchies seront reçues jusqu'à SEPT heures P. M.

Et les lettres non affranchies pourront être déposées dans la Boîte jusqu'à NEUF heures P. M. du dit jour.

L'Union sera expédiée le 29 au matin aussitôt après la arrivée de la malle de Montréal par le Steamboat.

Bureau Général des Postes,
Québec, 14 août 1843.

TABEAU des jours qui ont été fixés pour le départ de Québec des malle du Canada pour l'Angleterre pendant la période commençant en Novembre 1842 et finissant en Décembre 1843.

Date à laquelle le paquebot à vapeur transatlantique quittera Halifax pour Liverpool.	Date à laquelle la malle du Canada pour l'Angleterre sera expédiée de Québec.	Si c'est par l'Union ou par la route de terre.
18 Novembre, 1842	Samedi matin 12 Novembre.	l'Union.
3 Décembre, "	Vendredi, à 3 heures, P. M. 25 Nov.	Par terre.
18 do, "	Vendredi, do, 9 Décembre.	do
3 Janvier, 1843	Lundi, do, 26 do.	do
3 Février, "	Vendredi, do, 27 Janvier.	do
3 Mars, "	Vendredi, do, 24 Février.	do
3 Avril, "	Vendredi, ditto, 24 Mars.	do
3 Mai, "	Lundi, ditto 24 Avril.	do
18 do, "	Samedi matin, 13 Mai.	l'Union.
3 Juin, "	Lundi, do, 29 do.	do
18 do, "	Mardi, do, 13 Juin.	do
3 Juillet, "	Mercredi, do, 26 Juin.	do
18 do, "	Jeudi, ditto, 13 Juillet.	do
3 Août, "	Samedi, do, 29 do.	do
18 do, "	Dimanche, ditto, 13 Août.	do
3 Septembre, "	Mardi, do, 29 do.	do
18 do, "	Mercredi, do, 13 Septembre.	do
3 Octobre, "	Jeudi, do, 28 Septembre.	do
18 do, "	Vendredi, do, 13 Octobre.	do
3 Novembre, "	Dimanche, do, 29 do.	do
18 do, "	Dimanche, do, 19 Novembre.	do
3 Décembre, "	Vendredi, 3 heures P. M. 24 Novembre.	Par terre.
18 do, "	Vendredi, do, 8 Décembre.	do

T. A. STAYNER,
Député Maître-de-Poste Général.
BUREAU GÉNÉRAL DES POSTES.
Québec, 9 Novembre 1842.

Il faut entendre que la malle pour l'Angleterre quand elle sera transportée par l'Union, sera close comme ci-dessus quant à Québec le soir du jour avant ceux énoncés ci-dessus fixés. Et lorsqu'elle sera expédiée par terre, les lettres payées ne seront reçues que jusqu'à 10 heures du matin, et les lettres non payées jusqu'à midi des jours susdits.

PRIX REDUITS ENTRE MONTREAL ET QUEBEC.

LE CHARLEVOIX.

CE BATEAU A VAPEUR RENOMMÉ POUR SA MARCHE, LAISSE

MONTREAL à 6 h. p. m. Tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS.

QUÉBEC à 5 h. p. m. Tous les LUNDIS, MERCREDIS et VENDREDIS.

Et arrive à l'une et à l'autre place le matin du jour suivant.

Les PASSAGERS seront assurés de toutes les attentions et de tout le confort possible à bord.

Bureau à Québec, Quai St. André ; à Montréal, rue St. Paul, N^o 157.

PASSAGE dans la CHAMBRE, 12s 6d—les repas compris.

Montréal, 1843.

L'ACTE DES CHEMINS (de 1796).

ON vient de publier, en un format convenable, l'Acte ci-dessus, en Français. Prix, trente sous.

T. CARY & CIE.
Québec, 11 août 1843. Marché de la Haute-Ville.

A VENDRE à LA LIBRAIRIE CANADIENNE.

LES INSTRUCTIONS sur les DÉVOTIONS du SAINT ROSAIRE et du SAINT SCAPULAIRE précédées des Prières durant la Messe, des Vêpres et des prières avant et après la Confession et la Communion et de Pensées Chrétiennes pour toutes les heures du jour, avec approbation de Mgr. l'Evêque de Québec.

Québec, 9 mai 1843.

BANQUE DU PEUPLE.

AVIS.

LES ACTIONNAIRES de la BANQUE EN COMMANDITE de VIGER, DEWITT et Cie. sont notifiés qu'un dividende semi-annuel de TROIS pour CENT sur le Capital souscrit et payé, a été déclaré et que leur Bureau le ou après le 1 Septembre prochain.

Par ordre des Directeurs,
B. H. LEMOINE.

Cassier.

Rue 1^{re} Fr. Xavier, 11 août 1843.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR JEAN-BAPTISTE FRÉCHETTE, IMPRIMEUR ET PROPRIÉTAIRE, N^o. 13, Rue Lamontagne.

NOS INSTITUTIONS, NOTRE LANGUE ET NOS LOIS.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Kingston, 19 juin 1841.

RÉSOLU, 66.—Qu'avant qu'il soit présenté à cette chambre aucune Pétition pour obtenir permission d'introduire un Bill Privé pour un Pont ou des Ponts, pour régler quelque Commune, pour ouvrir quelque Chemin de Barrières, ou pour accorder à quelque individu ou à des individus quelques droits ou privilèges exclusifs quelconque, ou pour altérer ou renouveler quelque Acte du Parlement Provincial pour de semblables objets, il sera donné notice de la demande qu'on se propose de faire, dans un des Papiers publics du District, publiés en Anglais, et dans l'un de ceux publiés en Français, s'il y en a, et par une affiche posée à la porte des Eglises des Paroisses ou Townships qui pourront être intéressés à telle application, ou à l'endroit le plus public, s'il n'y a point d'Eglise, pendant deux mois, avant que telle Pétition soit présentée.

Résolu, 67.—Qu'à l'avenir, cette Chambre ne recevra des Pétitions pour des Bills Privés que dans les premiers quinze jours de chaque session.

Résolu, 70.—Qu'après la présente session, et avant qu'il soit présenté à cette Chambre aucune Pétition pour obtenir permission d'introduire un Bill Privé pour ériger un Pont de Pêche, la personne, ou les personnes qui se proposeront de pétitionner pour tel Bill, en donnant la notice ordonnée par la Règle sixième et sixième, donneront aussi, en même temps et de la même manière, un Avis notifiant les taux qu'elles se proposent de demander, l'étendue du privilège, l'élévation des Arches, l'espace entre les Culées ou Piliers, pour le passage des Cages, Cages et Bâtimens, et mentionnant si elles se proposent de bâtir un Pont-levis ou non, et les dimensions de tel Pont-levis.

Résolu, 71.—Que tous les frais et dépenses occasionnés par les Bills Privés qui accordent quelque avantage ou privilège exclusif, et les procédures y relatives, dans cette Chambre, ne doivent pas retomber sur le Public, et qu'il est juste et raisonnable que partie de ces frais et dépenses soit supportée par ceux qui demandent les dits Bills, et après la présente session, une somme qui ne sera pas moindre que £20, sera déposée entre les mains du Greffier de cette Chambre par le Pétitionnaire avant la deuxième lecture d'aucun tel Bill.

W. B. LINDSAY,
Greffier Assem.

Mem.—Aucune Pétition imprimée ne sera, dans aucun cas reçue; aucune Pétition ne sera non plus reçue, à moins que quelque signature décelant, ne soient apposées sur la même feuille ou feuilles de Parchemin ou Papier, sur lesquelles la dite Pétition sera écrite.

(A être publiés en langue Anglaise, dans le Canada Gazette et dans les Gazettes Officielles de Toronto et de Montréal; dans les langues Anglaise et Française, dans la Gazette Officielle de Québec, et en langue Française, dans la Minerve, et le Canadian, jusqu'à la prochaine réunion de la Législature.)

A VENDRE.

UN emplacement sis et situé en la Haute-Ville de Québec, rue St. Jean, borné par devant à la dite rue St. Jean et par derrière à la rue St. Henry, d'un côté au Nord-Est à Sieur W. H. Roy, et d'autre côté au Sud-Ouest à Sieur Jean De Villers, avec une maison d'essai construite, No. 43, maintenant occupée par M. Scott marchand.

Si cet emplacement n'est pas vendu par vente privée d'ici au PREMIER JOUR de septembre prochain; il sera sur les lieux le dit jour à DIX heures du matin.

Pour informations, il faut s'adresser au sous-signé, en son étude, Haute-Ville de Québec, coin des rues St. Stanislas et St. Jean.

Québec, 21 août 1843. F. O. GAUTHIER, Avocat.

A VENDRE A CE BUREAU.

RÈGLEMENTS et SOUVENIRS de RE-TRAITE —AUSSI— MANIÈRE de dire le CHAPELET.

Québec, 10 Novembre 1842.

ON peut se procurer au bureau du Canadian, quelques exemplaires brochés; RÈGLEMENTS pour prier les fonds aux fins de pourvoir aux dépenses de la Cité de Québec.

Bureau du Canadian.
17 avril 1843.

A VENDRE.

A LA LIBRAIRIE CANADIENNE,

LE PORTRAIT de L. J. PAPINEAU, lithographié par Maurin à Paris, prix trente sous.

Québec, 2 août 1843.

C. S. BOURNE,

MARCHAND à COMMISSION, ENCANTEUR et COURTIER DE DOUANE.

Québec, 11 août 1843.

LIVRES DE DEVOTION, D'ECOLE, &c.

AU N^o. 13.

PARTIE RELIGIEUSE.

LE MONT-CARMEL.—TEMPLE ET HOSPICE DE LA SAINTE-VIERGE.—LES RELIGIEUX.—FRÈRE JEAN-BAPTISTE ET FRÈRE CHARLES D'OGNISSANT.

A la suite d'un cataclysme qui avait ensanglanté le puissant trône de France, une pentarchie envieuse envoyait-elle au loin un général pour elle trop de fois vainqueur; ou ce même général allait-il préluder par des combats livrés sur un sol foulé par Alexandre, à des conquêtes imaginaires, pour préparer les esprits aux merveilles qui devaient étonner le monde? Toujours est-il qu'Alexandrie et Damiette sont conquises avec un drapeau qui prétendait apporter la liberté sans la donner. L'Egypte soumise, il fallait arrondir ces nouveaux domaines, et Saint-Jean d'Acre, où nous avons vu saint Louis cherchant à relever, contre les soudans, les antiques tours de Ptolémaïs, opposait une vive résistance à l'Alexandre de la fin du XVII^e siècle. Il n'était pas satisfait d'avoir envoyé ses savants explorer les premières traces de sources du Nil; il s'agissait peut-être de franchir l'espace qui séparait l'Egypte de Constantinople; au moindre signe du maître, Jaffa, Antipatris, Kisarich, le Mont-Carmel, sont occupés; des guerriers de la même nation qui avait entouré de murailles Saint-Jean d'Acre, viennent assiéger les Turcs, héritiers du pouvoir des anciens soudans qui avaient chassé les chrétiens. Il faut en porter rapidement Saint-Jean d'Acre, pour courir promptement à Sour (Tyr), à Seyde (Sydon), à Beyrouth, à Tripoli; là, peut-être, ces guerriers qui s'étonnent naïvement, quand des députations de chrétiens demandent qu'on les traite comme frères (1), apprendront-ils où la main puissante du géant, du foudre de guerre qui les entraîne sans une seule parole de religion, sans un seul signe qui les fasse soupçonner d'avoir eu pour pères les sujets de saint Louis, arrêtera leurs pas précipités. Des pays peuplés d'innombrables amis et de chrétiens qui présentent la branche d'olivier, sont réputés des réceptacles affreux d'ennemis acharnés à la perte des Français. Il n'en était pas ainsi: on transformait à plaisir en déserts habités par des bêtes féroces, des lieux où notre nom était honoré, et les moines silencieux se demandaient si des étrangers tombés tout à coup en Europe, n'avaient pas effacé la France, et ne venaient pas, par surprise, sous des faux-semblants de Français, offrir un spectacle qui n'aurait pas de nom dans l'histoire.

Mais l'énergie bouillante du soldat, l'habileté calme du capitaine ne laissent aucun doute sur tout ce qui concernait la question militaire. Saint-Jean d'Acre est attaqué avec impétuosité; il ne s'était écoulé que deux mois et quelques jours de l'année 1799. Les faits d'armes les plus admirables se succédaient de part et d'autre devant des populations plongées dans la stupeur; enfin, le 20 mai, le général Bonaparte leva le siège. Après soixante jours de tranchée ouverte et huit assauts infructueux, il prit la route de Jaffa, disant au courage crédule que la saison des débarquements rappelait ses légions en Egypte et il laissa dans les édifices appartenant au Mont-Carmel les malades de l'armée et les soldats blessés au dernier et horrible assaut du 10 mai.

En vain le général les avait recommandés à l'humanité des Anglais alliés du Pacha, qui occupait les postes évacués par l'armée française. Les janissaires de Djézair, malgré la résistance des commissaires britanniques et les représentations constantes de sir Sydney Smith, se ruèrent sur les malades et les blessés, et les massacrèrent sans pitié.

La terreur régnait autour du Mont-Carmel; le pavillon français ne pouvait plus y être arboré.

(1) On lit dans le voyage de M. Denon, Paris, 1802, in-4^e, pag. 94: « Vers le soir, nous vîmes arriver une députation, avec des drapeaux, en signe d'alliance. C'étaient des chrétiens à qui les mamelucks avaient demandé une contribution de cent chameaux; ils répétaient cent fois les mêmes expressions; mais heureusement pour nos oreilles, l'audience se donnait dans un champ de luzerne, ce qui offrait un rafraîchissement à la députation, qui se mit à manger de l'herbe, comme d'un mets délicieux. » Voilà comme un homme d'esprit, un homme qui avait vécu dans les cours, dans les bonnes manières de la diplomatie, parle des chrétiens de la Haute-Egypte.

Cependant quelques Arabes, serviteurs de l'hospice, avaient été témoins de ces scènes d'épouvante et de carnage; ils avaient vu de près les souffrances de tant de victimes de la guerre; en soignant les soldats, ils avaient entendu leurs plaintes empreintes de résignation, de pitié quelquefois, et de patience; ils s'étaient bien assurés que le caractère français n'avait pas été altéré; puis ils avaient vu les malheureux soldats, arrachés de leurs lits, tomber à genoux et implorer le ciel. Ce souvenir était resté, comme une sainte tradition, dans l'esprit des habitants de Kaïffa, ville voisine.

Après cinq ans, il n'était pas arrivé là un autre saint Louis, et en 1804, nos infortunés compatriotes n'avaient pas encore reçu la sépulture.

Le père Jules, de l'ordre des Carmes-Déchaussés, fut envoyé de Rome pour reprendre possession du couvent. Il trouva dans l'église dans les cours, dans les corridors, les cadavres de nos malheureux frères. Emu de compassion, il leur donna la sépulture dans quelques-unes des grottes qui, du XI^e au XII^e siècle, servirent de retraite aux premiers anachorètes, et dont il fit murer l'entrée. Quelques années après, les murs s'étaient écroulés, les bêtes féroces, les chacals pouvaient pénétrer dans ces grottes et disperser les ossements le long des parois de la montagne toujours abandonnée.

En 1821, Abdallah, pacha d'Acre, écrivit à Constantinople que des ennemis de la Porte pouvaient apparaître un jour et fortifier cette position du Carmel, et qu'il fallait miner et faire sauter le temple.

Le frère Jean-Baptiste Casini, de l'ordre des Carmes, et architecte habile, envoyé par ses supérieurs de Rome, était venu pour relever l'église, mais à peine arrivé à Kaïffa, il entendit l'effet des mines, et fut témoin de ce désastre.

Accablé par un tel malheur, et désespérant un moment de religion et d'histoire, il se rendit à Constantinople. Là, d'après les conseils du marquis de Latour-Maubourg, ambassadeur de France, il esquissa le projet de restauration de l'église et de l'hospice, et il l'acheva dans la même ville d'où était parti l'ordre de la destruction; ensuite, à travers mille périls, il reprit le chemin de Rome: le pacha avait sollicité l'arrestation de ce digne religieux, qui ne faisait que remplir un saint devoir.

A Rome, le respectable général des Carmes et frère Jean-Baptiste n'avaient pas perdu de vue le grand projet. L'entrepreneur religieux fut envoyé de nouveau à Constantinople en 1826, et là, par la dextérité ingénieuse du drogman de l'ambassade française, M. Desgranges, le bon frère obtint de Mahmoud un firman qui permettait la reconstruction de l'édifice. Frère Jean-Baptiste s'embarqua pour Kaïffa, mais là il ne trouva plus le dernier religieux de la montagne, celui qui avait survécu à tant de ruines: il venait de succomber à toutes ses douleurs. M. le chevalier Ricci, célèbre littérateur d'Italie, qui a composé des ouvrages où règnent la grâce, l'élégance et le sentiment de la vraie piété, nous représente frère Jean-Baptiste priant d'abord pour le Père qu'il n'a plus retrouvé, puis s'asseyant sous un ycomore, en vue du Carmel, et recueillant d'une main tremblante et le visage baigné de larmes le dessin du nouvel édifice. Bientôt, dans sa prodigieuse sagacité, l'architecte eut calculé la dépense, qui pouvait s'élever d'abord à 350,000 fr. Il avait amené avec lui deux compagnons, frère Mathieu, instruit dans les langues orientales, qui devait être le surveillant des travaux, et frère Juste de la Conception, intelligent collecteur d'aumônes, auxquels se joignit frère Charles d'Ognissanti, le même qui est présenté maintenant à Paris, et à qui Mme de Soyecourt a bien voulu accorder une obligeante hospitalité dans sa pieuse maison des Carmélites de la rue de Vaugirard.

Il fallait, dès ce moment, ne rien négliger pour recueillir des aumônes. On pensa surtout à invoquer la France, pour qui on avait tant souffert (1); car si le Carmel n'avait pas donné

des secours aux Français de l'armée d'Egypte, peut-être la colère musulmane ne se serait pas appesantie si cruellement sur l'hospice dédié à la mère de Dieu, dont les religieux avaient si bien pratiqué les préceptes de charité. Mais il n'était pas encore temps de visiter cette contrée amie dont l'appui ne pouvait manquer au Carmel. Les terrains dépendant de l'ancien établissement étaient fort restreints. Frère Jean-Baptiste obtint d'un de ces Druses qui prétendent descendre des Israélites, une extension de terre et la faculté de reconstruire deux moulins à eau, dont les sources avaient été détournées sans profit pour l'agriculture. Il se trouva un Turc qui, au nom du prophète Elie, s'emut, et prêta 3,000 fr. pour les premiers frais de canalisation. Sur les premiers produits des aumônes, le Turc fut remboursé, et proposa d'autres prêts qu'il n'y eut pas lieu d'accepter.

Alors commença le pèlerinage pieux de frère Jean-Baptiste. Il parcourut toutes les côtes de l'Asie-Mineure, toutes les îles de l'Archipel, les environs de Constantinople, tendant partout la main pour demander des secours. Ces premières démarches procurèrent 20,000 fr. qui servirent aux travaux des fondations.

Finalement, en 1828, le jour de la Fête-Dieu, sept ans après la ruine sacrilège, à l'heure même où avait éclaté la fatale explosion, on plaça la première pierre du temple et du couvent. Le consul de France, résident à Kaïffa, était intervenu. Le pacha destructeur voulut aussi être présent. Destinée singulière! Ceux qui détruisent sont rarement prédestinés à voir de telles réparations. Il en avait peut-être reçu l'ordre de Constantinople! Il y a dans la vie des amendes honorables comme ordonnées par la Providence.

L'argent recueilli était épuisé. Pendant que des Arabes, improvisés scieurs de pierre, en taillaient de nouvelles, frère Jean-Baptiste explora la Grèce et l'Italie. Onze fois il quitta le Carmel, onze fois il y revint chargé des trésors de cette divine Providence, que Mme Acarie avait si gracieusement et si justement signalés; répêtons avec Mme Acarie: « La bourse de la divine Providence est bien grande et bien pleine: tous les trésors de la terre y sont contenus. » En six ans, frère Jean-Baptiste avait visité Jérusalem, Damas, Smyrne, Beyrouth, Sydon, Tyr, Jaffa, Alexandrie, le Caire, Rosette, Malte, Athènes, Tunis, où expira saint Louis, Syracuse, Agrigente, Palerme, Tarente, Naples, où le roi promit de donner des cloches au couvent, tandis que sa généreuse épouse promettait une orgue d'une grande dimension. De Naples, toujours accompagné de frère Charles, frère Jean, par la Corse et la Sardaigne, se rendit à Gibraltar; il entra en Espagne, demandant au nom de sainte Thérèse; il s'avança jusqu'en Angleterre, rappelant saint Simon Stock, né dans le comté de Kent, et général du Carmel, et il vint confier ses misères à la France, où le nom de Mme Acarie n'était pas oublié. Jusqu'ici 500,000 francs ont été employés dans l'œuvre; cependant l'édifice n'est pas achevé.

Nous dirons quelques mots du genre de composition qui a préféré l'architecture; son style appartient à ce mode de construction qu'on est convenu d'appeler gothique moderne, que le fameux Stern, Romain, a rendu célèbre à Rome même, au milieu de tant d'édifices somptueux. « L'auteur ne recherche pas avec minutie la fini pittoresque et perspectif, dit M. Ricci; ses compositions sont solides et vastes. » Il use avec fierté du beau site qu'il a dû orner, il s'empare avec audace de la montagne qui lui est soumise. Le coup d'œil sûr et la pratique, qui font tant dans les arts, le constituent un des plus heureux et des plus habiles architectes d'Europe.

Un jour il obtint une bien douce récompense. Les cloches promises par le roi de Naples, l'orgue offert par Marie-Thérèse, la digne reine (1), la fille du grand archiduc Charles, arrivèrent au bas du Mont-Carmel. A peine la nouvelle de l'arrivée de ces magnifiques dons royaux fut-elle répandue, que les populations du Mont-Carmel, qui forment à peu près 10 à 12,000 âmes, demandèrent à effectuer elles-mêmes le transport jusqu'à la crête de la montagne. Il fallut représenter que tant de bras n'étaient pas nécessaires. Les plus robustes et les plus intelligents furent préférés. Il avait suffi alors de nommer Elie pour appeler les Turcs, les Israélites: la multitude arabe catholique ne put quelquefois que regarder avec envie les efforts de ces hommes de toute croyance qui voulaient prendre part à la fête universelle du Carmel. C'était à peine si les anciennes cloches ou plutôt sonnettes, offraient trois fois la hauteur de la petite cloche qui avait averti saint Louis du voisinage des religieux; les nouvelles cloches étaient immenses; le bienfait des princes de Naples était un admirable produit du progrès des arts en Europe. Aujourd'hui le Mont-Carmel est le seul établissement catholique en Orient qui possède des bronzes sacrés aussi imposants. Quand le vent est favorable, on les entend en pleine mer à une grande distance du littoral.

(1) Marie et Thérèse! Ces deux noms, d'ailleurs si noblement portés dans l'histoire, méritent bien les hommages du Carmel.

(1) M. le duc de Laval, donna tous ses soins à cette restauration. M. Desmousseaux de Givré, secrétaire d'ambassade, fut chargé de la correspondance, étudia attentivement les plans, et se montra, dans cette affaire, plein de zèle et de bienveillance.

(1) On lit dans le voyage de M. Denon, Paris, 1802, in-4^e, pag. 94: « Vers le soir, nous vîmes arriver une députation, avec des drapeaux, en signe d'alliance. C'étaient des chrétiens à qui les mamelucks avaient demandé une contribution de cent chameaux; ils répétaient cent fois les mêmes expressions; mais heureusement pour nos oreilles, l'audience se donnait dans un champ de luzerne, ce qui offrait un rafraîchissement à la députation, qui se mit à manger de l'herbe, comme d'un mets délicieux. » Voilà comme un homme d'esprit, un homme qui avait vécu dans les cours, dans les bonnes manières de la diplomatie, parle des chrétiens de la Haute-Egypte.

(1) On lit dans le voyage de M. Denon, Paris, 1802, in-4^e, pag. 94: « Vers le soir, nous vîmes arriver une députation, avec des drapeaux, en signe d'alliance. C'étaient des chrétiens à qui les mamelucks avaient demandé une contribution de cent chameaux; ils répétaient cent fois les mêmes expressions; mais heureusement pour nos oreilles, l'audience se donnait dans un champ de luzerne, ce qui offrait un rafraîchissement à la députation, qui se mit à manger de l'herbe, comme d'un mets délicieux. » Voilà comme un homme d'esprit, un homme qui avait vécu dans les cours, dans les bonnes manières de la diplomatie, parle des chrétiens de la Haute-Egypte.

(1) On lit dans le voyage de M. Denon, Paris, 1802, in-4^e, pag. 94: « Vers le soir, nous vîmes arriver une députation, avec des drapeaux, en signe d'alliance. C'étaient des chrétiens à qui les mamelucks avaient demandé une contribution de cent chameaux; ils répétaient cent fois les mêmes expressions; mais heureusement pour nos oreilles, l'audience se donnait dans un champ de luzerne, ce qui offrait un rafraîchissement à la députation, qui se mit à manger de l'herbe, comme d'un mets délicieux. » Voilà comme un homme d'esprit, un homme qui avait vécu dans les cours, dans les bonnes manières de la diplomatie, parle des chrétiens de la Haute-Egypte.

(1) On lit dans le voyage de M. Denon, Paris, 1802, in-4^e, pag. 94: « Vers le soir, nous vîmes arriver une députation, avec des drapeaux, en signe d'alliance. C'étaient des chrétiens à qui les mamelucks avaient demandé une contribution de cent chameaux; ils répétaient cent fois les mêmes expressions; mais heureusement pour nos oreilles, l'audience se donnait dans un champ de luzerne, ce qui offrait un rafraîchissement à la députation, qui se mit à manger de l'herbe, comme d'un mets délicieux. » Voilà comme un homme d'esprit, un homme qui avait vécu dans les cours, dans les bonnes manières de la diplomatie, parle des chrétiens de la Haute-Egypte.

(1) On lit dans le voyage de M. Denon, Paris, 1802, in-4^e, pag. 94: « Vers le soir, nous vîmes arriver une députation, avec des drapeaux, en signe d'alliance. C'étaient des chrétiens à qui les mamelucks avaient demandé une contribution de cent chameaux; ils répétaient cent fois les mêmes expressions; mais heureusement pour nos oreilles, l'audience se donnait dans un champ de luzerne, ce qui offrait un rafraîchissement à la députation, qui se mit à manger de l'herbe, comme d'un mets délicieux. » Voilà comme un homme d'esprit, un homme qui avait vécu dans les cours, dans les bonnes manières de la diplomatie, parle des chrétiens de la Haute-Egypte.

(1) On lit dans le voyage de M. Denon, Paris, 1802, in-4^e, pag. 94: « Vers le soir, nous vîmes arriver une députation, avec des drapeaux, en signe d'alliance. C'étaient des chrétiens à qui les mamelucks avaient demandé une contribution de cent chameaux; ils répétaient cent fois les mêmes expressions; mais heureusement pour nos oreilles, l'audience se donnait dans un champ de luzerne, ce qui offrait un rafraîchissement à la députation, qui se mit à manger de l'herbe, comme d'un mets délicieux. » Voilà comme un homme d'esprit, un homme qui avait vécu dans les cours, dans les bonnes manières de la diplomatie, parle des chrétiens de la Haute-Egypte.

(1) On lit dans le voyage de M. Denon, Paris, 1802, in-4^e, pag. 94: « Vers le soir, nous vîmes arriver une députation, avec des drapeaux, en signe d'alliance. C'étaient des chrétiens à qui les mamelucks avaient demandé une contribution de cent chameaux; ils répétaient cent fois les mêmes expressions; mais heureusement pour nos oreilles, l'audience se donnait dans un champ de luzerne, ce qui offrait un rafraîchissement à la députation, qui se mit à manger de l'herbe, comme d'un mets délicieux. » Voilà comme un homme d'esprit, un homme qui avait vécu dans les cours, dans les bonnes manières de la diplomatie, parle des chrétiens de la Haute-Egypte.

(1) On lit dans le voyage de M. Denon, Paris, 1802, in-4^e, pag. 94: « Vers le soir, nous vîmes arriver une députation, avec des drapeaux, en signe d'alliance. C'étaient des chrétiens à qui les mamelucks avaient demandé une contribution de cent chameaux; ils répétaient cent fois les mêmes expressions; mais heureusement pour nos oreilles, l'audience se donnait dans un champ de luzerne, ce qui offrait un rafraîchissement à la députation, qui se mit à manger de l'herbe, comme d'un mets délicieux. » Voilà comme un homme d'esprit, un homme qui avait vécu dans les cours, dans les bonnes manières de la diplomatie, parle des chrétiens de la Haute-Egypte.

(1) On lit dans le voyage de M. Denon, Paris, 1802, in-4^e, pag. 94: « Vers le soir, nous vîmes arriver une députation, avec des drapeaux, en signe d'alliance. C'étaient des chrétiens à qui les mamelucks avaient demandé une contribution de cent chameaux; ils répétaient cent fois les mêmes expressions; mais heureusement pour nos oreilles, l'audience se donnait dans un champ de luzerne, ce qui offrait un rafraîchissement à la députation, qui se mit à manger de l'herbe, comme d'un mets délicieux. » Voilà comme un homme d'esprit, un homme qui avait vécu dans les cours, dans les bonnes manières de la diplomatie, parle des chrétiens de la Haute-Egypte.

(1) On lit dans le voyage de M. Denon, Paris, 1802, in-4^e, pag. 94: « Vers le soir, nous vîmes arriver une députation, avec des drapeaux, en signe d'alliance. C'étaient des chrétiens à qui les mamelucks avaient demandé une contribution de cent chameaux; ils répétaient cent fois les mêmes expressions; mais heureusement pour nos oreilles, l'audience se donnait dans un champ de luzerne, ce qui offrait un rafraîchissement à la députation, qui se mit à manger de l'herbe, comme d'un mets délicieux. » Voilà comme un homme d'esprit, un homme qui avait vécu dans les cours, dans les bonnes manières de la diplomatie, parle des chrétiens de la Haute-Egypte.

(1) On lit dans le voyage de M. Denon, Paris, 1802, in-4^e, pag. 94: « Vers le soir, nous vîmes arriver une députation, avec des drapeaux, en signe d'alliance. C'étaient des chrétiens à qui les mamelucks avaient demandé une contribution de cent chameaux; ils répétaient cent fois les mêmes expressions; mais heureusement pour nos oreilles, l'audience se donnait dans un champ de luzerne, ce qui offrait un rafraîchissement à la députation, qui se mit à manger de l'herbe, comme d'un mets délicieux. » Voilà comme un homme d'esprit, un homme qui avait vécu dans les cours, dans les bonnes manières de la diplomatie, parle des chrétiens de la Haute-Egypte.

(1) On lit dans le voyage de M. Denon, Paris, 1802, in-4^e, pag. 94: « Vers le soir, nous vîmes arriver une députation, avec des drapeaux, en signe d'alliance. C'étaient des chrétiens à qui les mamelucks avaient demandé une contribution de cent chameaux; ils répétaient cent fois les mêmes expressions; mais heureusement pour nos oreilles, l'audience se donn

Un jour, un équipage français, frappé de ce son céleste et récréateur, s'arrêta tout-à-coup dans ses manœuvres, tomba à genoux et bénit le ciel, qui avait porté ces souvenirs de la patrie dans une contrée si éloignée, où le droit d'appeler aussi solennellement à la prière catholique n'a jamais été accordé qu'aux religieux du Mont-Carmel. Sous quelle autorité ce droit a-t-il été accordé ? Sous celle d'Ibrahim-Pacha. Il commandait à Saint-Jean-d'Acre : on lui parla de ces cloches, et de l'agitation pieuse de toute la montagne ; il répondit : « Le Carmel est sous la protection de la France ! je n'ai rien à refuser aux Français qui sont amis de mon père. » Les Turcs ont respecté et respectent encore cette décision d'Ibrahim-Pacha. L'orgue donne par l'admirable et bienfaisante reine de Naples était ainsi transporté dans l'église et fut mis en place.

Il a fallu sans doute une force de volonté sur-naturelle aux nobles mendiants qui sont parvenus à obtenir ainsi une somme si considérable en Turquie, à Rome, en Toscane, en Angleterre, en France, para à para, bague, à bague, et c'est à cravache, à farthing, à farthing, à sou, et qui ont sollicité hardiment les présents faits pour honorer des princes pieux et les recommander éternellement aux bénédictions publiques.

Jusqu'ici nous avons parlé de la bienveillance de Saint-Louis, du traité de François I., des actes de la protection donnée par Henri IV et ses successeurs. C'est la France qui veille à la sûreté du Carmel, et qui défend la liberté de ses religieux ; c'est la France qui étend sa main puissante sur ceux qui professent, en Orient, la religion catholique ; c'est la France elle-même qui dit aux populations : « Dormez en paix sur ma noble parole ! » Maintenant cet appui moral va devenir, par l'ordre de la Providence, un fait historique qui ne périra jamais dans le souvenir de ces populations. Si quelques incrédules, sous le poids du souvenir des mauvais traitements reçus à la fin du dernier siècle, demandent la preuve physique de tant d'assurances écrites ; si l'on désire toucher du doigt les signes de cette protection si vantée, en reconnaissant les effets positifs, les effets directs, les voici :

Des malentendus, des explications insuffisantes amènent une nouvelle guerre dans ces contrées. Kaïffa est bombardé par une flotte anglaise. Beyruth est menacé du même sort. Tous les habitants de Kaïffa cherchent un asile : le vice-consul français, M. Bernard, de Toulon, s'étant réfugié au Mont-Carmel, ils l'y suivent ; plus de quatre mille personnes y arrivent successivement. Le vice-consul occupe les appartements d'honneur du couvent. Dans les cours, sur le versant de la montagne, une foule de Druzes, de Turcs, d'Arabes, d'Égyptiens, d'Européens de toute couleur, et même d'Égyptiens blessés, viennent dresser leurs tentes. L'église est aussi envahie, avec la permission du supérieur, qui sait que la charité de la vierge est inépuisable, et que la charité la plus entière, la plus complaisante, dans temps de détresse pour l'humanité, devient un des premiers devoirs. Seulement, les offices ne sont pas suspendus, et lorsque les cloches, la grande, baptisée sous le nom de *Madone del Carmine*, et la petite, sous le nom de *Prophète Elie*, appellent à la messe et au salut, les réfugiés se rangent pour laisser Dieu un peu maître chez lui. L'infortuné qui est secouru sait ce qu'il doit de respect aux religieux qui l'ont si tendrement accueilli. Le drapeau français protège au loin cette foule effrayée par le bombardement. Tous les religieux, et après eux frère Jean-Baptiste et frère Charles, consolent les vieillards, les femmes, les enfants. Les magasins du couvent s'ouvrent devant les réfugiés pauvres et sans pain. Les celliers sont épuisés. C'était bien le cas de dire avec saint Basile (*Ep. ad Chiron*) : « *Hic mons Carmelus, in quo Eli s' demoratus preloquitur Deo.* »

Au milieu de ce tumulte, un officier anglais se présente avec quelques marins. Il demande pourquoi cette foule, pourquoi ce rassemblement, ces cris, cet effroi : veut-on opposer de la résistance ? On répond : « Cette foule s'est enfuie de la contrée désertée par la fureur des Turcs. Cette foule est désarmée ; elle est là innocemment sous la protection du pavillon de France. » L'officier jette un prompt regard sur toutes ces misères, et se retire en disant seulement ces deux mots : « C'est bien. »

Dès ce moment, nous n'en pouvons douter, l'alliance entre le Carmel et la France devient indissoluble. L'appareil militaire d'une flotte qui portait partout la mort et la destruction, a respecté le signe sous lequel les Français marchent au combat. L'ordre religieux. Chacun, rassuré par la cessation du feu, regagne les habitations qui ne sont pas incendiées, ou choisit plus loin une autre demeure. Mais voici un second fait qui consomme l'alliance.

Une partie des sommes recueillies en aumônes avait été donnée par la France : frère Jean-Baptiste conçut l'idée de témoigner sa reconnaissance à la nation, en élevant aux victimes de Djézzar un petit monument dans le jardin qui est contigu à l'église. Aidé de son compagnon, frère Charles, celui-là même que nous rencontrons aujourd'hui tous les jours dans Paris, il recueillit toutes les ossements des Français. On déposa ces ossements dans le monument, processionnellement et au son des cloches napolitaines ; devant les religieux, on portait le pavillon de France, à moitié de la hampe en signe de deuil. A cette cérémonie avaient été invités tous les négociants français des environs. Le père supérieur entonna le *Miserere*. O Djézzar, indigne vainqueur, des ans de la France avaient pensé à ses enfants ! Djézzar, pourquoi n'as-tu pas assisté à une telle réparation ?

Il y a des faits dans l'histoire qui servent à électriser l'âme, qui avertissent de l'obligation où nous sommes d'imiter les vertus des ancêtres, de sembler. Ce n'est pas l'histoire de Saint-Louis qui a inspiré les frères Jean-Baptiste et Charles : ils n'ont lu ni le général de Champagne, le sage sir de Joinville, ni le consciencieux et le fidèle Pronvencal Villeneuve-Trans ; c'est le sentiment de bienveillance, de pitié, de tendresse, de générosité, d'amour de l'ordre, et de la dignité humaine, qu'on trouve dans tous les cœurs vraiment religieux, qui a donné à ces frères une pensée pareille... Ils savaient qu'ils comptaient de nombreux protecteurs en France.

Ils ne savaient pas s'il y avait des divisions de partis dans ce beau royaume, qui, s'il était un dans toutes ses opinions si diverses, serait le maître du monde ; ils se sont dit : « Mais il est honnête que d'abominables bêtes féroces se jouent des débris d'une vaillante armée que la fortune de la guerre a trahie un jour ; il faut couvrir ces ossements de nos frères. » De là toute la communauté en prière, des invitations aux représentants de cette nation ; de là ces honneurs funéraires rendus par des *saint Louis* du peuple. Français, admirez constamment les vertus de Louis IX, et chez nous, et partout où l'on sait si bien les imiter !

Tous les militaires que le sort, la curiosité, ou des missions scientifiques dans le Liban et à Jérusalem (1) ont conduits en Orient, n'ont pas méconnu le sentiment simple, vrai, et touchant qui animait ces obscurs religieux.

Il me serait impossible de dissimuler ici le mouvement de sensibilité qui distinguait près de nous, dans Paris même, au premier bruit de cette action louable, le comité central de Terre-Sainte et de Syrie. Il n'y eut parmi les membres de ce comité qu'une seule volonté : « Contribuons aux dépenses du monument qui fut élevé à ces tristes débris de l'armée de 1799 ; » et les premiers lui donnèrent leur offre. On ne proféra jamais, en France, ce cri odieux d'un Turc qui, après avoir vaincu des chrétiens, fit donner la sépulture à ses soldats, et abandonna les chrétiens à la féroce des chacals, criant comme un énergumène : « *Chacun cut-re s'mo ts !* »

Le tact exquis de frère Jean-Baptiste lui valut encore des recommandations qui en général ne se prodiguent pas pour des demandes de pitié. (Le tact ne consiste pas toujours à connaître la diversité des caractères ; il consiste quelquefois à savoir, dans chaque position, où l'on peut frapper malgré les dissimulations.)

Plusieurs esprits peut-être n'auraient pas été immédiatement empressés de témoigner une vive douleur du sort malheureux des victimes de 1799, mais il devait y avoir des Français fils de ceux qui avaient honoré ces expéditions téméraires et qui louaient à tout prix ces entreprises funestes. Frère Jean-Baptiste trouva ces Français. Un d'eux, homme de talent, s'exprima ainsi, il y a quelques années, dans une feuille qui lui était dévouée :

« Peut-être avez-vous depuis quelques jours rencontré dans les rues de Paris un beau moine, carme à figure austère, à longue barbe grisonnante, couvert d'un manteau levantin, et le corps entouré d'une ceinture arabe ; si vous lui avez adressé la parole, il vous a répondu dans le plus pur romain qui se puisse parler, car il est le Frascato de la famille Casinetti, si, poussé par la curiosité, vous lui avez demandé, en voyant ce magnifique et grand costume, presque oublié maintenant dans notre France, de quelle religion il était, il vous aura répondu qu'il était de la religion qui conduit Godefroy de Bouillon à Jérusalem, et saint Louis à Tunis. »

C'est une histoire bien simple, mais bien édifiante pour nous autres, chez qui la foi commence à renaître, que l'histoire de cet homme. »

Cet écrivain raconte, en termes éloquentes et toujours mesurés, les vicissitudes du Mont-Carmel. Nous avons puisé quelques détails à la même source ; mais son faire, son originalité, ses rapprochements piquants, ses mouvements d'exhortation, qui vont jusqu'à une certaine sorte d'exaltation justement tempérée, sont à lui, et doivent avoir apporté au Carmel plus d'une de ces colonnes qui soutiennent le temple. L'auteur, noblement ému, termine ainsi : « Et maintenant, quand vous verrez passer ce saint homme, inclinez-vous ! car au milieu de notre époque sans croyance, survit en lui un cœur qui a la foi. »

Celui qui a si catholiquement recommandé frère Jean-Baptiste, nous n'en doutons pas, car il l'a promis, recommandera aux siens, avec le même bonheur, frère Charles d'Ognissanti. Ainsi, frère Jean-Baptiste a obtenu ce qu'un homme raisonnable, et même on oserait dire un homme d'Etat, peut souhaiter sur cette terre qu'une révolution ravage depuis cinquante ans. Il a enseigné à nos passions, en ce qui le concerne, que tout est français dans la France. Le catholicisme a cela de grand, c'est qu'il s'applaudit de ce que vous êtes ses enfants, ou qu'il désire que vous le deveniez. Frères assurés, frères attendus, il vous chérit tous.

M. le chevalier Artaud termine cette notice en consacrant plusieurs pages à rapporter les lettres de créance qui ont servi les pieux ambassadeurs du Carmel et qui l'accréditent auprès des puissances de la terre et auprès des cours chrétiennes et charitables. Nous regrettons de ne pouvoir reproduire ici tous ces nobles et illustres témoignages à la tête desquels se lisent les pouvoirs donnés par S. S. Grégoire XVI, heureusement régnant, par S. E. le cardinal Osini, préfet de la sacrée Congrégation des Évêques et réguliers, et de Fr. Clément de Sainte Thérèse, ministre général des Carmes et prieur du Mont-Carmel. Puis il reproduit un grand nombre de lettres adressées au vénérable frère Charles d'Ognissanti, de notes et de recommandations écrites sur son livre des Bienfaiteurs. On y distingue les noms de Mgr l'archevêque de Paris, de M. le ministre des cultes, de M. le curé de Notre-Dame-des-Victoires, de M. le ministre de la guerre, de M. le baron Taylor, de M. le général comte de Fer-

(1) Nous indiquons à peu près ici la marche que suivent les voyageurs en Orient. A cet égard nous dirons, sans sortir du sujet, quelques mots sur le Liban et Jérusalem. Notre cadre ne nous permet pas de longues informations. Quant au Liban, nous dirons un mot des cédres mentionnés dans l'Écriture. On en compte encore dix-sept. La circonférence de ces arbres est de plus de sept mètres. La circonférence des quatre autres est d'un peu plus de six mètres ; il y a deux cent mille Druzes. L'émir Beschir, autrefois musulman tolérant, est devenu leur chef. Quant à Jérusalem, qui attire tant l'attention aujourd'hui, voici sa population : trois mille catholiques, deux mille grecs schismatiques, quinze mille arméniens schismatiques, neuf mille juifs, treize mille Turcs. Les pères gardiens du Saint-Sépulchre vivent dans la meilleure intelligence avec le Carmel ; ils y viennent pour se guérir des maladies du mauvais air de Jérusalem. C'est un d'eux qui a donné des leçons à l'Arabe Marco, qui touche l'orgue donné par la reine de Naples. Marco est catholique ; son jeu est rempli d'âme, de force et de douceur. L'orgue produit un effet magnifique quand les sons s'étendent dans le vaste vaisseau de l'église.

ing, de M. le marquis de Juigné, de M. le comte de Durtal-Civrac, de M. Eugène Boré, de M. Poujoulat, etc., etc. Nous citerons avec plaisir ces mots de M. Alexandre Dumas : « Je recommande, autant qu'il est en mon pouvoir, à mes compatriotes, les dignes moines qui viennent du Mont-Carmel en France, pour nous rappeler deux jours malheureusement trop oubliés de nos jours, celui de Jésus-Christ et celui de Louis IX. »

Ces paroles et surtout la notice de M. Artaud nous ont paru la meilleure exhortation que nous puissions adresser à nos lecteurs ; elles seront plus puissantes que tout ce que nous saurions ajouter. Il s'agit de la gloire de Dieu et de la gloire de la France ; jamais les catholiques n'ont reculé devant aucun sacrifice pour procurer l'une et l'autre. — (*L'Univers*).

Une partie de cet article, qui devait se trouver entre ce qui en a paru dans notre dernier numéro et ce qui en paraît dans celui-ci, a été omise par un erreur du metteur en page ; nous la donnons dans un supplément, qu'on devrait lire avant ce qui précède.

CANADA.

BÉNÉDICTION.—Hier, entre sept et huit heures du matin, eut lieu la bénédiction de la chapelle de l'Asyle de la Providence par les mains de Mgr de Montréal assisté des quatre autres Prélats. Cette consécration d'un pareil monument élevée à la religion et à l'humanité souffrante, et faite sous d'aussi heureux auspices, nous comble d'espérance et de joie, car rien ne fait tant à bien à notre cœur que de pouvoir l'associer à toutes les œuvres de mérite en leur rendant du moins ses hommages. — (*Aurore*).

On a commencé vendredi dernier à travailler au démolissement de la vieille tour qui servait de clocher à l'ancienne église. — (*Minerve*).

PARTIE POLITIQUE, LITTÉRAIRE, ETC.

NOUVELLES D'EUROPE.—(SUITE.)

ALGERIE.

M. le ministre de la guerre a reçu de M. le lieutenant-général Bugeaud des dépêches datées d'Alger, 18 juillet, où sont complétés les rapports antérieurs de M. le gouverneur de l'Algérie, et ne contiennent que quelques faits qui n'ont point encore été publiés par les correspondances particulières.

M. le lieutenant-général annonce que sa colonne, rentrée à Orléansville le 14 juillet, en est repartie le 15 pour traverser les montagnes sous les ordres de M. le colonel Pellissier, et poursuivre Abdel-Kader, qui a déplacé la guerre en se retirant sur la frontière du Maroc. Il justifie sa résolution dans le passage suivant :

« J'ai remis immédiatement toutes nos colonnes en campagne, bien qu'il m'en coûtât beaucoup de leur imposer de nouvelles fatigues dans une aussi rude saison ; mais en agissant pas ainsi, nous nous exposerions à perdre les fruits heureux des rudes travaux de cette année. L'armée le comprend, elle soutiendra avec courage et résignation les nouveaux sacrifices que je lui demande au nom des intérêts du pays. »

M. le lieutenant-général présente ensuite un tableau des résultats des dernières campagnes d'Afrique : « Ce qui surtout, dit-il, procure la prépondérance que nous ont donnée les succès de nos armes, c'est l'empressement des tribus du désert à venir se ranger sous notre protection. Les chefs des plus puissantes tribus algériennes se sont empressés de reprendre avec l'Algérie française les relations qu'ils avaient du temps des Turcs, ils veulent échanger leurs produits contre nos grains ; ils offrent de payer l'impôt qu'ils payaient et de nous fournir leur cavalerie si la guerre venait à leur portée. Le colonel Jusuf allant manœuvrer plus près d'eux, à l'ouest, nous a confié le soin de consolider et d'étendre ces relations. Il emmène avec lui les chefs à qui j'ai fait des présents ; ils promettent de l'aider dans cette nouvelle campagne. »

Tout le pays est soumis et réellement soumis, depuis une ligne qui, partant de Médja, passerait par les monts Aurès, jusqu'à la mer au nord à l'est, à l'ouest jusqu'à la pête de montagnes de Bougie et de Guelma. Cette situation toute nouvelle et vraiment digne de la France commence à porter ses fruits ; les contributions rentrent avec beaucoup de facilité ; et la force morale que nous donnons nos succès consolide cet état de choses et influera aussi d'une manière favorable sur le commerce général. »

ESPAGNE.

Bayonne, le 27. Madrid était tranquille le 25 ; les troupes prononcées sont entrées dans la capitale les 23 et 24 ; elles ont défilé devant S. M. Le palais était parfaitement libre.

Par décrets du 23 et du 24, le ministre Lopez est reconstitué. D'autres décrets nomment Narvaez lieutenant-général, capitaine-général de Madrid et général en chef des troupes réunies dans la capitale ; Prém, comte de Reuss et gouverneur de Madrid ; Quinto, chef politique ; de la Garza, commandant des hallebardiers ; Aspiz, lieutenant-général et général en chef du premier corps d'opérations ; Cortina, inspecteur-général de la milice nationale.

Les journaux de Madrid qui avaient suspendu leur publication, ont reparu le 24. Le *Patriota* et l'*Espectador* ont cessé de paraître.

Une division est détachée de l'armée de Narvaez pour aller en Andalousie renforcer le général Concha.

Quoique notre correspondance particulière de Malaga ne nous apporte aucun fait nouveau, elle contient, sur les mouvements d'Espartero, des détails qui pourront intéresser le lecteur. La lettre est datée du 17 juillet. On y lit :

Après s'être avancé jusqu'à Baylen, Espartero voyant la défection qui se mettait dans ses troupes, et intimidé par les rapports peu favorables qu'il recevait de Seoane et de Zarbano, songea à retourner à Madrid. Mais il pensa sans doute que s'il allait se compromettre de la capitale, dont il était sorti avec des promesses si formelles de vaincre ou de mourir, il perdrait entièrement le reste de prestige qu'il a conservé. Il se contenta d'envoyer l'ordre de la mettre en état de siège.

Un journal andalou a très justement comparé la situation du régent vaguant ainsi de droite et de gauche, de province en province, et repoussé de partout, à celle d'un taureau dans le cirque, blessé par les uns et étourdi par les autres qui le forcent (1), ne rencontrant dans les mouvements désordonnés auxquels il se livre que fers qui le frappent et clameurs qui l'effraient.

Enfin Espartero s'est décidé à partir pour Séville, qu'il atteindra de concert avec Van-Halen qui est toujours devant cette ville (à Alcala), rongeant tous les bourgs environnants. On dit qu'il est déjà arrivé à Cordoue, qui a fait pénitence publique et amende honorable de son prononcement lorsque Van-Halen y a passé. Le régent, dit-on, 9,000 fantassins et 3,000 chevaux, et l'Andalousie ne pourra certainement pas lui opposer en ligne un tel nombre de soldats véritables, car je compte peu, pour eux, sur les volontaires des colonies que les villes de ce pays s'envoient et se renvoient les uns aux autres comme des cadeaux d'amitié. »

(Constitutionnel.)

(1) Nous l'exprimons intraduisible dont on se sert pour qualifier les cris étourdissants dont on accable les taureaux. Ce journal félicite Malaga d'avoir attaché aux épaules du taureau *anglo-ayacacho* les premières banderillas (dards qu'on lui lance pour l'exciter).

— On a élu le 17 à Malaga deux députés pour représenter la junte de Malaga à la junte centrale de Barcelone : l'un est propriétaire, l'autre est frère du ministre Lopez : tous deux progressifs modérés. — (*Idem*).

— La correspondance du *Times* publie, sur la conduite tenue par le corps diplomatique à Madrid, les détails suivants qui présentent un assez vif intérêt.

Le jour où la nouvelle de l'arrivée de Narvaez se répandit dans Madrid, l'alarme fut grande, le capitaine-général San Miguel convoqua un conseil de guerre composé des membres des autorités supérieures, des membres de la municipalité et des officiers supérieurs de la garde nationale. Le capitaine-général, après une discussion très-longue et très-animée, déclara qu'à son avis la défense de la ville était impossible avec la garde nationale seule. Néanmoins le conseil décida que l'on renouvellerait la force par la force, que l'on barricaderait les rues et que des armes seraient délivrées aux citoyens qui en demanderaient. Pendant la nuit, on éleva des barricades dans les principales rues. On plaça des canons en divers endroits. Le lendemain, plusieurs membres du corps diplomatique allèrent consulter le duc de Glucksberg sur la marche qu'ils auraient à suivre. Le duc leur répondit que le brigadier Lemmery, gouverneur militaire de la ville, venait de déclarer à son beau-père qu'il défendrait chaque rue de la ville, et que finalement il se retirerait dans le palais de la reine après avoir mis le feu à trois magasins à poudre. On ajoutait que M. Mendizabal avait dit qu'il passerait la nuit au milieu des troupes, et qu'il se frayerait un chemin à travers les rangs ennemis. M. Weissweiler, agent de la maison Rothschild, ayant fait remarquer à M. Mendizabal que le corps diplomatique ne permettrait pas que la reine fût enlevée de cette manière, le ministre répondit : Eh bien ! si le corps diplomatique intervient, j'enverrai aux ambassadeurs leurs passeports, et ceux qui n'auraient pas quitté Madrid dans les vingt-quatre heures seront fusillés. Dans la matinée, les ambassadeurs des États secondaires se réunirent à l'hôtel du ministre du Brésil, et, après une longue délibération, ils décidèrent que l'on prierait M. Aston, l'ambassadeur britannique, d'intervenir auprès du gouvernement en faveur de la reine.

Les ambassadeurs de Portugal, Hollande, Belgique, Danemark, Brésil et des États-Unis firent part de leur résolution au duc de Glucksberg.

Le duc approuva cette démarche, et M. de Lima, ambassadeur portugais, se rendit auprès de M. Aston pour le prier de vouloir bien se joindre à ses collègues. M. Aston répondit qu'il fallait que le corps diplomatique intervint dans des circonstances aussi critiques, qu'il fallait décider les assignés à considérer Madrid comme neutre, mais que Narvaez exigerait d'abord que Seoane et Zarbano suspendissent leur marche ; enfin, qu'il fallait signer une protestation contre toute attaque de Madrid.

Cette réponse ne fut point goûtée par les collègues de M. Aston, et M. de Glucksberg rédigea une note qui, approuvée par tous les ambassadeurs, fut remise à M. Aston.

Celui-ci répondit que la note ne lui paraissait pas assez explicite et qu'il en rédigerait une lui-même. Les autres ambassadeurs répliquèrent que ne sachant pas l'anglais, ils ne signeraient cette note que dans le cas où elle serait accompagnée d'une traduction française ; qu'ils se réuniraient dans la soirée pour prendre une résolution.

La note ayant été envoyée, on la traduisit à l'hôtel de l'ambassadeur du Brésil.

Puis on décida qu'on ne la signerait point, attendu qu'en la signant on interviendrait indirectement dans les affaires de l'Espagne, qu'il fallait observer la neutralité tout en protestant contre des mesures qui mettraient en danger la vie de la reine.

M. Washington Irving rédigea alors une contre-note, et M. Albuquerque, ambassadeur du Brésil, la remit à M. Aston ; celui-ci refusa de la signer, disant que la protestation était dirigée contre la défense de Madrid, alors que le danger de la reine ne pouvait résulter que de l'attaque.

Sur cette réponse, les ambassadeurs se séparèrent sans adopter aucune résolution.

M. de Lima appuya seul la marche proposée par M. Aston.

Cependant, le 16, une note fut remise par tous les membres du corps diplomatique, et signée au gouvernement.

Les ambassadeurs demandèrent en outre, à M. Mendizabal, la permission, en cas d'attaque, de se rendre au palais et de veiller sur S. M. la reine.

M. Mendizabal répondit que le gouvernement ne pouvait accéder au désir du corps diplomatique.

La-dessus, une nouvelle délibération des ambassadeurs eut lieu.

ANNONCES NOUVELLES.

Baux des moulins à farine à Batiscan.
Une flûte à huit clefs perdue.
Avis aux pilotes et navigateurs.
Voyage de plaisir à St. Thomas.
Prix du passage à bord du Montréal et The Queen.

ENCANS.

Quantité de cuivre pour le compte des assureurs.—Dupont & Co.
Cuir à souliers et peaux de veau.—Cuvillier et Fils.

DERNIER AVIS.

La nécessité où se trouve le propriétaire de ce journal, de liquider les affaires de la ci-devant société entre M. PARENT et lui, le force de prendre des mesures pour le recouvrement de ce qui est dû à la dite société. Il donne en conséquence avis à tous ceux qui doivent à la société de FRECHETTE & C^{ie}, pour abonnement au Canadien jusqu'au 30 novembre dernier, pour impressions ou autres choses, que si leurs comptes ne sont pas réglés d'ici au terme prochain, il sera obligé de les mettre entre les mains d'un avocat (sans aucun autre avis) pour en faire le recouvrement.

M. FABRE est le seul agent autorisé à recevoir les paiements dans le district de Montréal, et M. L. B. GARGEAU dans celui des Trois-Rivières.

J. B. FRECHETTE, père.

Québec, 29 juillet 1843.

QUEBEC :

VENDREDI, 25 AOUT 1843.

ARRIVÉE DU GOUVERNEUR-GENERAL A QUEBEC.

Malgré le peu de temps qu'on eut pour faire des préparatifs, Québec paraissait hier plus qu'endormi par le réveil du gouverneur-général. Par les soins de la municipalité, les rues par lesquelles devait passer Son Excellence depuis le quai des Indes jusqu'à l'hôtel de l'Arme avaient été nettoyées, sablées et bordées d'une double rangée d'arbres ; deux arcs de triomphe ornés de verdure avaient été élevés, l'un au pied de la rue la Montagne et l'autre à l'entrée de la Place d'Armes ; au-dessus de ce dernier l'on voyait les armes de Son Excellence ; la porte Prescott, par où elle devait passer, était aussi ornée de verdure et d'une couronne de baronnet ; et les rues étaient partout pavisées.

Les trois régiments en garnison à Québec formaient une double haie depuis l'hôtel de l'Arme jusqu'au quai des Indes, où le maire et le conseil de ville, les magistrats en corps, le général Sir James Hope avec un brillant état-major, et une compagnie du 68^e régiment, avec sa musique, formant garde d'honneur, attendaient Son Excellence, qui débarqua vers cinq heures et demie du vaisseau à vapeur le *Montréal*, au bruit d'une salve de 17 coups de canon, tirée par la citadelle et les bâtiments de guerre dans le port, et monta dans le carrosse du maire.

Les sociétés Saint-Patrice et Saint-Maire stationnaient aux abords du quai, la société Saint-George à l'entrée de l'hôtel de l'Arme, et les compagnies de pompiers sur la Place d'Armes devant l'hôtel. La société Saint-Jean-Baptiste, avec sa musique, ses décorations, ses superbes bannières et les drapeaux de la milice, était rangée sur deux lignes dans la rue Saint-Pierre, et marcha devant le carrosse entre les deux rangs de soldats qui présentaient les armes.

Son Excellence étant descendue à l'hôtel, les officiers et les bannières des différentes sociétés se groupèrent à l'entour, et le maire présenta au nom de la municipalité et des citoyens une adresse de bienvenue à laquelle Son Excellence répondit verbalement des paroles fort gracieuses. Le président de la société Saint-George, dont Son Excellence est le patron, présenta aussi une adresse au nom de cette société. Saint-Jean-Baptiste, qui était rangé en cercle autour de la Place d'Armes, défilait ensuite devant Son Excellence qui répondait à ses vœux par des saluts gracieux.

Une députation composée de sept membres de l'Institut des Artistes a présenté une adresse à Son Excellence aujourd'hui à une heure. Nous en donnerons le contenu dans notre prochain numéro.

Le secrétaire de Son Excellence nous a communiqué l'avis suivant :

Le gouverneur-général recevra journellement les visiteurs durant son séjour à Québec, depuis midi jusqu'à quatre heures.

Les Messieurs qui désireraient voir Son Excellence pour affaires voudront bien mentionner leur désir à l'Aide-de-camp de service, et il sera fixé un temps spécial pour leur réception.

(Signé) J. STUBHOLME BROWN, RIGG,

Capitaine au régiment

Grenadiers-Gardes,

Secrétaire Militaire.

Hôtel de l'Arme, }
25 août 1843. }

LA PROCHAINE SESSION.

(Suite.)

L'ACTE D'UNION.

J'ai dit, au commencement de cet article, que la prochaine session ferait voir si l'union politique des Canadas était possible, c'est-à-dire compatible avec le bon gouvernement de la province ; car, sans cela, nous n'aurons en perspective que l'anarchie, les dissensions intestines, et partant la dissolution plus ou moins prochaine, mais certaine, de l'ordre de choses actuel, et Dieu sait quel nouvel ordre surgirait des ruines de l'ancien. Il ne peut exister de bon gouvernement avec une charte gouvernementale contenant des dispositions subservives des droits les plus sacrés de sujets anglais, et qui consacrent des distinctions odieuses entre différentes classes du peuple, trépassant ou proscrivant les usages d'une certaine classe, donnant à certaines sections ou à certaines catégories de citoyens d'un même pays une plus forte portion de pouvoir politique : or c'est ce que fait l'acte d'Union, notre charte constitutionnelle. Le Haut-Canada, qui notoirement ne comprend qu'une population moindre d'un tiers à-peu-près que celle du Bas-Canada, a le même nombre de représentants que celui-ci : première injustice. Les établissements anglais du Bas-Canada, les *townships* de l'Est, ont obtenu une représentation proportionnellement beaucoup plus forte que les établissements français : seconde injustice. On en avait commis une troisième de la même nature, le défranchissement des faubourgs de Québec et de Montréal ; mais elle a été réparée dans la dernière session, et cela doit faire espérer qu'on réparera aussi les deux autres. Cependant elles ne peuvent l'être convenablement avec un renouveau de cause, avant que nous ayons eu un recensement général dans le Bas-Canada. Il est vraiment malheureux que le recensement, ordonné en mil-huit-cent-quarante-et-un, n'ait été que bien incomplètement fait dans notre section. Si ce recensement eût été fait, nous serions en mesure aujourd'hui de nous présenter devant le parlement avec des données suffisantes à l'appui de nos prétentions. A l'heure qu'il est, nous n'avons que le recensement de 1831, qui ne nous donne qu'un demi-million d'âmes de population, et voici que notre conjoint du Haut-Canada nous présente un recensement de l'année dernière, lui donnant à peu près ce chiffre de population, avec la preuve d'un accroissement progressif beaucoup plus considérable que le nôtre ; de sorte que dans moins d'une dizaine d'années il aura, dit-il, une population égale à la nôtre, et que dans vingt ans il nous doublera. Nous n'avons qu'un moyen de répondre à cela, c'est de faire au plus tôt un recensement de notre section, et alors nous pourrions discuter la question d'une nouvelle répartition de la représentation. Nous avons donc droit d'attendre du gouvernement qu'il prendra, à la prochaine session, les moyens de faire faire le recensement du Bas-Canada. Avant cela il serait oiseux d'entrer en discussion, car rien ne peut être fait sans ce recensement. La répartition de la représentation est une des parties de l'acte d'Union sur lesquelles la législature locale peut légiférer, de sorte que sur ce point on ne sera pas exposé aux éternels délais qui arrivent presque toujours dans la décision des mesures sur lesquelles les autorités impériales ont à se prononcer. Le recensement désiré peut se faire entre la prochaine session et la suivante, et dans cette dernière on pourra agir d'après le nouveau recensement, et les prochaines élections générales pourront avoir lieu sous la nouvelle répartition de la représentation.

Avant de laisser ce sujet, il sera bon de constater un raisonnement qu'on fait en faveur du principe de l'égalité de la représentation entre le Haut et le Bas-Canada ; d'autant plus que c'est un argument que nos enfants, sinon la génération actuelle, pourront retourner contre le Haut-Canada par la suite, si cet argument prévalait aujourd'hui au Haut et au Bas-Canada ; le caractère plus minime agricole de la section occidentale ; la différence dans les lois, les usages, la religion, la langue, qui existe entre l'une et l'autre section, doivent nécessairement produire des intérêts, des dispositions, des affections, des besoins différents. Il serait donc dangereux, dit-on, de mettre la section en état de faire la loi ou violence à l'autre. Une séance politique, l'intérêt même bien entendu des deux parties commandent de donner à chaque section une part égale dans la représentation, afin d'empêcher que l'une ni l'autre n'ait même la pensée ou la tentation de violenter ou d'exploiter l'autre ; de les forcer, au contraire, à régler leurs intérêts divergents à l'amiable ; à compromettre leurs différends dans certains cas, ou à renoncer à des prétentions sur lesquelles ils ne sauraient avoir de compromis. Cet argument, s'il est employé de bonne foi, si l'on entend qu'il doit toujours avoir la même force, il ne serait peut-être pas contre notre intérêt d'adopter ; au moins il vaudrait la peine d'y réfléchir. Il ne faut pas se cacher que, si le Haut-Canada continue à augmenter en population dans la même progression qu'il le fait depuis quelques années, il nous aura bientôt dépassés, et alors il serait aussi en droit que nous les sommes aujourd'hui de réclamer un plus grand nombre de représentants que nous ; et nous aurions mauvaise grâce de repousser sa prétention, si nous insistons aujourd'hui à régler la représentation sur la base de la population seule. Il sera bon de rappeler ici que l'acte d'Union, sect. 26, exige que tout bill affectant la représentation soit passé dans les deux chambres à la majorité des deux tiers des membres composant ces deux chambres. Ainsi il faudra 56 voix pour qu'un pareil bill puisse être présenté à la sanction royale, et si nous demandons maintenant une augmentation dans notre représentation, et que la chose nous fut refusée, il sera par la suite en notre pouvoir d'empêcher le Haut-Canada d'avoir cet avantage, lorsque sa population surpassera la nôtre, car pour cela il nous suffira d'avoir 29 voix représentatives, et si jamais nous manquons de ces voix, ma foi, ce sera bien notre faute. Considérée sous le point de vue de l'avenir, et comme un point réglé d'une manière permanente, la question d'une nouvelle répartition de la représentation en prenant la population pour base, perd beaucoup de son importance. Il vaudrait mieux la peine de considérer si nous n'avons pas plus à gagner qu'à perdre, en adoptant, mais comme arrangement permanent, le principe de la représentation égale. Ce serait, pour ainsi dire, un placement de fonds à intérêt ; l'autre parti ne serait-il pas, par contre, escompter l'avenir au profit du présent, ce qui paraît être malheureusement à l'ordre du jour dans le siècle où nous sommes ? Ce sont là des considérations qui demandent à être sérieusement pesées.

Les réflexions qui précèdent ne s'appliquent pas, comme de raison, à la question de l'augmentation de la représentation en principe général. Il est indubitable que le nombre des représentants doit être augmenté, que l'on adopte la base de l'acte d'Union ou celle de la population. Sous le système du gouvernement responsable, l'influence de l'exécutif sera toujours nécessairement considérable dans la Chambre d'Assemblée, et cette influence pourra devenir funeste en s'exerçant sur un corps peu nombreux comme l'est la Chambre d'Assemblée actuelle. Il n'en sera pas de même lorsque ce corps sera plus nombreux. Je pense que 120 serait un chiffre suffisant pour garder le peuple toute influence indue que voudrait exercer l'exécutif. On comprendra que mon intention n'est pas de jeter le moindre doute sur le cabinet actuel; mais nous pouvons avoir d'autres temps et d'autres hommes, et "Prudence est mère de sûreté," dit le proverbe. Aussi me trompé-je fort, si le conseil exécutif n'est pas le premier à proposer une mesure pour augmenter le chiffre de la représentation. Elevés au pouvoir par l'opinion publique, il est de leur devoir, de leur honneur, de lui offrir toutes les garanties possibles contre les éventualités de l'avenir. C'est dans les temps de sécurité que des législateurs et des gouvernants sages et bienveillants doivent poser des digues contre les envahissements du pouvoir, contre les dangers des temps de troubles et de difficultés: c'est le moyen de prévenir le mal, et la peine d'avoir à le guérir.

DECOUVERTE ARCHEOLOGIQUE INTERESSANTE. DEBRIS D'UN DES VAISSAUX DE JACQUES CARTIER.

On sait que Jacques Cartier (ou plutôt Quartier, comme il écrivait lui-même son nom) ne pénétra pas dans le fleuve Saint-Laurant à son premier voyage, en 1534. Parti de Saint-Malo le 20 avril, "avec deux navires de charge, chacun d'environ 60 tonnes et armé de 61 hommes," il navigua "avec un tel heur," comme il le dit dans la relation de ce voyage, qu'il arriva le 10 mai au cap de Bonnevue (ou Bonnavista) sur la côte orientale de Terre-Neuve, et après avoir coté cette île et le golfe, il entra le 5 septembre suivant à Saint-Malo, accompagné de deux sauvages qu'il avait pris à "Hoguedo" (Gaspé), et que dans la relation de son second voyage il nomme Taigouragny et Domagaya.

Ce fut à ce second voyage que, parti de Saint-Malo le 19 mai 1535, avec trois navires, la Grande Hermine, sa nef générale, de 100 à 120 tonnes, la Petite Hermine, d'environ 60 tonnes, et l'Émerillon, d'environ 40, il entra dans la "grande rivière de Canada, appelée (dit-il) par les sauvages Hochéaga," et la remonta jusqu'à une île à laquelle il donna une longueur d'environ dix lieues, quoiqu'elle n'en ait réellement que de six à sept, et qu'il nomma plus tard l'île de Bacchus, à cause de la grande quantité de vignes et de raisins sauvages qu'il y trouva (c'est aujourd'hui l'île d'Orléans). "Nous étions posés (dit-il) et à l'ancre entre icelle grande île et la terre du nord, fumées à terre et par les deux hommes que nous avions pris le précédent voyage, et trouvâmes plusieurs gens du pays lesquels commencent à fuir et ne voulurent approcher jusqu'à ce que les dix-sept hommes commencent à parler et à leur dire qu'ils estoient Taigouragny et Domagaya; et lorsqu'ils eurent connaissance d'eux, commencent à faire grande chère, dansans et faisaient plusieurs cérémonies, et virent partie des principaux à nos bateaux, lesquels nous apportèrent force anguilles et autres poissons, avec deux ou trois charges de gros mil (mais on blé d'Inde) qui est le pain duquel ils vivent en la dite terre, et plusieurs gros melons. Et icelle journée vindrent à nos navires plusieurs barques du dit pays, chargées de gens, tant hommes que femmes, pour faire chère à nos deux hommes, lesquels furent tous bien reçus par le dit capitaine (Jacques Cartier) qui les festoya de ce qu'il put. Et pour faire sa connaissance, leur donna aucuns petits présens de peu de valeur, desquels se contentèrent fort.

"Le lendemain le seigneur de Canada, nommé Donnacona en nom, et s'appellant pour seigneur agouahanna, vient avec douze barques, accompagnées de plusieurs gens, devant nos navires, puis en fit retirer en arrière dix, et vint seulement avec deux à bord des dits navires, accompagnés de ses hommes; et commença le dit agouahanna, le travers du plus petit de nos navires, à faire une prédication et prescheant à leur mode, en démentant son corps et membres d'une merveilleuse sorte, qui est une cérémonie de joie et assurance. Et lorsqu'il fut arrivé à la nef générale où estoient les dits Taigouragny et Domagaya, parla le dit seigneur à eux, et eux à lui, et lui commencèrent à conter ce qu'ils avoient vu en France, et le bon traitement qui leur avoit été fait, de quoy fut le dit seigneur fort joyeux, et pria le capitaine de lui bailler ses bras pour les baisser et accoler, qui est leur mode de faire chère en ladite terre. Et lors ledit capitaine entra dans la barque dudit agouahanna, et commanda qu'on apportât pain et vin pour faire boire et manger ledit seigneur et sa bande: ce qui fut fait; de quoy furent fort contents, et pour lors ne fut autre présent fait audit seigneur, attendant lieu et temps. Après lesquelles choses faites se départirent les uns des autres et prirent congé, et se retira ledit agouahanna à ses barques, pour soy retirer et aller en son lieu. Et paroillement ledit capitaine fit appeler nos barques pour passer outre et aller à mont ledit fleuve avec le flot, pour chercher habile et lieu de savoye pour mettre les navires. Et fusmes outre ledit fleuve environ dix lieues (c'est la longueur que Jacques Cartier donnait encores à l'île d'Orléans), "cotoyans ladite île, et au bout d'icelle trouvâmes un affluant d'eau fort haut et plaisant, auquel lieu y a une petite rivière et habile de barre marinant de deux à trois brasses, que trouvâmes lieu à nous propice pour mettre nos navires à savoye. Nous nommâmes ledit lieu Sainte-Croix parce que le dit jour (14 septembre 1535) y arrivâmes." Après d'icelui lieu y a un peuple dont le seigneur Donnacona, et y est sa demeure, laquelle se nomme Stadaconé (aujourd'hui Québec). "Après avoir visité ledit lieu, et trouvé est re convenable, se retira ledit capitaine et les autres dedans les barques pour retourner aux navires."

Ce lieu, nommé Sainte-Croix par Jacques Cartier, et situé "auprès de Stadaconé ou Québec, d'un Paffour d'eau (baie ou bassin) qui se trouve ou bout de l'île d'Orléans, est évidemment la rivière Saint-Charles d'aujourd'hui. Cette rivière était autrefois appelée par les sauvages Cahir-Coulant, à raison des tours et détours qu'elle fait en serpentant; mais les révérends pères récollets, vers 1617, lui donnèrent le nom de Saint-Charles, en mémoire de messire Charles des Boves, grand-vicaire de Poitiers, et fondateur de leurs missions dans la Nouvelle-France. Quartier dit ailleurs que Sainte-Croix se trouvait à une demi-lieue, et vers le nord, de Stadaconé, "ville et demeure du seigneur Donnacona." C'est donc à tort que Charlevoix et d'autres historiens placent l'endroit ainsi nommé par Quartier, et où il hiverna cette année, à une dizaine ou une quinzaine de lieues à l'ouest de Québec.

Après avoir mis ses deux plus grands vaisseaux en sûreté à Sainte-Croix, Jacques Quartier remonta le fleuve avec le plus petit, l'Émerillon, jusqu'au haut du lac Saint-Pierre, et de là dans ses barques il se rendit à Hochéaga, maintenant Montréal. A son retour à Sainte-Croix, le 11 octobre 1535, il trouva que les hommes qu'il avait laissés avec les deux autres navires "avaient fait un fort devant les dits navires, tout clos de grosses pièces de bois plantées debout et joignant les unes aux autres, et tout à l'entour garni d'artillerie." Ceci peut servir de clé au passage suivant de M. de Champlain, le fondateur de Québec, qui écrivait environ trois quarts de

siècle après Quartier, et qui paraît avoir connu les relations de cet illustre navigateur, ignorées selon toute apparence par Charlevoix et autres historiens plus récents:

"Plus proche du dit Québec y a une petite rivière qui vient dedans les terres d'un lac distant de notre habitation de six à sept lieues" (le lac Saint-Charles). "Je tiens que dans cette rivière, qui est au nord et un quart du norouest de notre habitation, ce fut le lieu où Jacques Quartier y verna, d'autant qu'il y a encore à une lieue dans la rivière des vestiges comme d'une cheminée dont on a trouvé le fondement, et apparence d'y avoir eu des fosses autour de leur logement, qui estoit petit. Nous trouvâmes aussi de grandes pièces de bois escariées, et quelques 3 ou 4 dalles de canon. Toutes ces choses montrent évidemment que ça est une habitation laquelle a été fondée par des chrétiens; et ce qui me fait dire et croire que c'est Jacques Quartier, c'est qu'il ne se trouve point qu'aucun aye verna au basti en ces lieux que le dit Jacques Quartier ni temps de ses découvertes, et falloit, à mon jugement, que ce lieu s'appellât Sainte-Croix, comme il l'avoit nommé, que l'on a transféré depuis à un autre lieu qui est à 15 lieues de notre habitation à l'ouest, et n'y a pas d'apparence qu'il eût verna en ce lieu que maintenant on appelle Sainte-Croix, ny en d'autres."

Cet extrait de l'édition, très-rare, des voyages de Champlain publiée en 1613, est placé à la suite des voyages de découverte au Canada entre les années 1531 et 1542, publiés récemment par la Société Littéraire et Historique de Québec. On a mis au bas la note suivante:

"On aperçoit encore aujourd'hui sur la rive gauche de la petite rivière Lareit, à Penderoit ou elle tombe dans la rivière Saint-Charles, des traces visibles de larges fossés ou espèces de retranchements."

En effet, Jacques Quartier raconte que dans le courant de l'hiver il fut averti par "un seigneur de la ville de Hochéaga," et aussi par "aucuns de Canada," c'est à dire de Stadaconé, "qu'ils se donnaient garde de Donnacona et des dits deux méchants" (Taigouragny et Domagaya), "et qu'ils estoient agouahanna, qui est à dire traîtres," et il en eut des preuves en ce qu'ils voulurent tuer trois enfants que Donnacona avait donnés à Quartier, et firent fuir la plus grande des filles du navire, après qu'ils s'abstinrent quatre ou cinq jours de venir au fort. "Voyant," dit Quartier, "la malice d'eux, doutant qu'ils ne songeassent aucune trahison, et venir avec un amas de gens sur nous, le capitaine fit renforcer le fort tout à l'entour de gros fossés, larges et profonds, avec une porte à pont-levis, et renfort pour le guet de la nuit, pour le temps, à venir, et à chacun changement des dits quarts les trompettes sonnantes. Et y vindrent les dits Donnacona, Taigouragny et Domagaya et autres, plusieurs fois, parler audit capitaine, une rivière entr'eux, demandant audit capitaine s'il estoit mari et pourquoi il n'allait à Canada les voir.

Le mot Canada (*) est évidemment ici employé par Quartier comme nom de ville, pour Stadaconé, et la "rivière entr'eux," de l'un à l'autre bord de laquelle lui et les gens de Canada se parlaient, ne peut être que la rivière Saint-Charles ou quelque'un des ruisseaux qui s'y jettent.

Pour établir l'identité de ce "Canada" ou Stadaconé avec le promontoire sur lequel est maintenant assise la ville de Québec, et sa proximité de la "rivière et habile de Sainte-Croix," on hiverna Jacques Quartier avec ses navires, il suffirait de rapporter ces paroles du célèbre navigateur malouin dans l'endroit où, après avoir parlé de l'île d'Orléans, il dit: "Il y a passage des deux côtes d'icelle. Le meilleur et le plus sûr est de la côte devers le sud. Et au bout d'icelle, vers l'ouest, y a un affluant d'eau bel et délectable pour mettre navires, auquel y a un destroit dudit fleuve fort court et profond, mais il n'a de large qu'environ un tiers de lieue, le travers duquel y a une terre double, de bonne hauteur, toute labourée, aussi bonne terre qu'il soit possible de voir; et la est la ville et demeure du seigneur Donnacona, et de nos deux hommes qu'avions pris le premier voyage. laquelle demeure se nomme Stadaconé. sous laquelle haute terre, vers le nord, est la rivière et habile de Sainte-Croix; auquel lieu avons été depuis le quinziesme jour de septembre jusqu'au sixiesme jour de mai mil cinq cens trente six; auquel lieu les navires demeurèrent à sec, comme ci-devant est dit."

Avant de parler de la découverte archéologique à laquelle cet article est consacré, nous avons cru devoir préciser le lieu où Jacques Quartier passa l'hiver de 1535-36 avec ses bâtiments, et qu'il nomma le "habile" [ou havre] de Sainte-Croix; et nous croyons avoir démontré assez clairement par le témoignage de Jacques Quartier lui-même, confirmé par celui de Champlain, et corroboré, en outre, par des vestiges d'anciennes fortifications européennes que le fondateur de Québec avait trouvés il y a 308 ans et qui existent encore aujourd'hui, que le "habile de Sainte-Croix" ou les Français passèrent le premier hiver en Canada, 73 ans avant la fondation de Québec, n'était ni la Péninsule de la rivière Jacques-Cartier, à une dizaine de lieues au-dessus de Québec, comme le veut Charlevoix, ni la Pointe ou Plateau de Sainte-Croix, à douze lieues de Québec, au sud du fleuve, ainsi que le prétendent d'autres historiens, d'après une tradition qui existait déjà du temps de Champlain, et que celui-ci réfute par des raisons victorieuses, mais bien dans la rivière Saint-Charles, qui coule au nord de Québec et a son embouchure dans "l'affluant d'eau" ou bassin qui se trouve "au bout" de l'île de Bacchus ou d'Orléans. Ce point établi, nous avons à en constater un autre avant de pouvoir, logiquement, annoncer la découverte en question: c'est que Jacques Cartier, en laissant la "habile de Sainte-Croix," au mois de mai 1536, pour retourner en France, y abandonna un de ses trois vaisseaux; et c'est ce que nous pouvons faire entendre plus facilement, à l'aide de la relation de son second voyage publiée par la Société Littéraire et Historique de Québec, d'après un manuscrit qui existe à la Bibliothèque royale de Paris et que l'on croit être l'original même de Quartier.

Au chapitre XV de cette relation, Quartier raconte "comme grosse maladie a esté au peuple de Stadaconé, de laquelle, pour les avoir fréquentés, en avons esté infectés, tellement qu'il est mort de nos gens jusqu'au nombre de vingt-cinq." Nous pouvons à peine résister à la tentation de reproduire en entier ce chapitre palpitant d'intérêt, ainsi que les chapitres XVI, XVII, XVIII et XIX, où il rapporte (c. 16) "comment nous demeurâmes au port de Sainte-Croix parmi les néiges englaciées, et du nombre qui moururent de la dite maladie [le scorbut] depuis son commencement jusqu'à la mi-mars"; (c. 17) "comment par la grâce de Dieu nous eumes connaissance d'un certain arbre" [l'épinette blanche] "par la vertu duquel nous recouvrâmes notre santé, et de la manière d'en user"; (c. 18) "comment

(*) Dans la langue du pays, d'après une nomenclature donnée par Quartier à la fin de son second voyage, Canada ou Kannata signifiait une ville, et ce nom a pu donner par extension à tout le territoire dépendant de la ville, comme Urbis chez les Romains. La "province de Canada," suivant Quartier, commençait en bas vers l'île-aux-Coudres, et s'étendait en haut jusqu'au pays de Hochéaga. En d'autres endroits cette province est qualifiée de royaume, et le "seigneur Donnacona" est honoré du titre de "roi de Canada." Ainsi avait même l'arrivée de Jacques Quartier, la ville appelée maintenant Québec était la capitale d'un grand pays.

le seigneur Donnacona, accompagné de Taigouragny et divers autres, feignant d'être allés à la chasse des cerfs et autres bestes, furent deux mois absents, et à leur retour amenèrent grand nombre de gens avec eux que n'avions coutume de voir," et (c. 19) "comment Donnacona revint à Stadaconé avec grand nombre de peuple, et de ce qu'il ne vint faire visite à notre capitaine, feignant estre bien malade; ce qu'il fist afin que le capitaine allât le voir." Dans ce dernier chapitre, Quartier dit:

"Le vingt-unième du mois d'avril, Domagaya vint à bord de nos navires, accompagné de plusieurs gens, lesquels estoient beaux et puissans, et n'avions accoutumé de les voir, qui nous dirent que le seigneur Donnacona serait le lendemain venu, et qu'il apporterait force chair de cerf et autre venaison. Et le lendemain arriva le dit Donnacona, lequel amena en sa compagnie grand nombre de gens du dit Stadaconé, ne savions à quelle occasion ny pourquoi. Mais, comme on dit en un proverbe, "qui de tous se garde d'aucuns escappe," ce qui nous estoit de nécessité: car nous estions si affaiblis, tant de maladies que de nos gens morts, qu'il nous a fallu laisser un de nos navires au dit lieu de Sainte-Croix. (Il y a lieu de croire que ce fut la Petite Hermine qu'il abandonna, et qu'il ramena en France la Grande-Hermine, sa "nef générale" ou vaisseau amiral, et l'Émerillon; mais il n'importe lequel des trois).

"Le capitaine étant averti de leur venue (ajoute la relation), et qu'ils avaient amené tant de peuples, ainsi que Domagaya le vint dire au capitaine, sans vouloir passer la rivière qui était entre nous et le dit Stadaconé. (encore une preuve que cette rivière était le Saint-Charles, et que le "port de Sainte-Croix," où Jacques Quartier abandonna un de ses vaisseaux, était au nord ou à gauche de cette rivière). Plus loin, dans le même chapitre, Quartier dit que pendant deux jours "il ne vint personne de Stadaconé aux navires, comme avoient coutume, mais nous voyâmes comme si les escussions vultu tuer. Lors apperçûmes leur mauvaiesse. Et pour ce qu'ils furent avertis que ceux de Stadaconé (il paraît par la mention qu'en est faite dans un autre endroit, que Stadaconé était le village le plus près de là, du côté de Beaupré) alloient et venoient entour nous, et que leur avions abandonné le fond du navire que nous laissions, pour avoir les vieux clous, vindrent tout le tiers jour du dit Stadaconé, de l'autre bord de la rivière, ... mais le dit Donnacona n'y voulut passer; et furent Taigouragny et Domagaya plus d'une heure à parlementer ensemble avant que vouloir passer; mais enfin passerent et vindrent parler au dit capitaine. Et pria le dit Taigouragny le dit capitaine vouloir prendre et emmener le dit homme" [Domagaya] "en France," ce qu'il fit.

Il est donc constant, 1°. que le "port de Sainte-Croix," où Jacques Quartier passa l'hiver de 1535-36, était auprès de Stadaconé, maintenant Québec, sur la rivière appelée aujourd'hui Saint-Charles, et au nord de cette rivière; et 2°. qu'il abandonna en ce lieu un de ses trois vaisseaux.

Après avoir établi ces faits, voici maintenant à quoi nous en voulions venir. Le jeudi soir, 17 août courant, notre ami et concitoyen, M. JOSEPH HAMEL, est venu nous apporter un morceau de chêne extrêmement pesant, de couleur noire, et d'une texture différente de celle du chêne du pays, qu'il nous a dit provenir d'un des vaisseaux de Jacques Quartier, dont il venait de découvrir les débris dans le ruisseau Saint-Michel, qui se jette dans la rivière Saint-Charles, du côté du nord. Voici en peu de mots comment il nous raconta à quel il avait été conduit à cette découverte.

L'an dernier, un de ses voisins, M. Michel Boivin, lui demanda s'il avait connaissance qu'un vaisseau eût été abandonné dans la rivière Saint-Charles, près de la Pointe-aux-Lièvres, et sur la réponse de M. Hamel, qu'il n'avait connaissance d'aucun autre que de la Petite Hermine, un des vaisseaux de Jacques Cartier, qui avait été abandonné vers cet endroit en 1536, M. Boivin dit y avoir vu plusieurs fois, en faisant la chasse, un débris de vaisseau qui paraissait très-ancien, et qu'il fallait que ce fut du temps des Français. M. Hamel prit sur-le-champ des arrangements avec M. Boivin pour que ce dernier le conduisit sur les lieux; et quelques jours après ils y allèrent. Mais comme il y avait déjà longtemps que M. Boivin n'avait fréquenté ce lieu, ils se purent rien découvrir. Cependant ils se remirent à une autre fois à faire des recherches; mais des circonstances où se trouva M. Boivin privèrent M. Hamel de son assistance, et il vint à celui-ci l'idée de s'enquérir d'autres chasseurs s'ils n'avaient pas vu ces débris. Il s'adressa, entre autres, à un M. Décarreau, imprimeur, qui lui dit bien connaître l'endroit pour l'avoir fréquenté, en chassant, depuis longues années, et qui promit de l'y conduire quand bon lui semblerait. Mais les occupations de l'un et de l'autre les empêchèrent d'y aller l'automne dernier et ce ne fut que le jeudi 10 du courant que M. Hamel, accompagné de M. Décarreau, et de MM. G. B. Faribault et F. X. Garneau, qu'il avait invités, se transporta sur les lieux; mais, cette fois encore, il ne put rien découvrir. Ce fut alors que M. Décarreau lui dit que M. J. Parant, marchand au faubourg Saint-Jean, pourrait assurément lui indiquer l'endroit, et lui conseilla fort de voir ce monsieur. Il le vit de suite, et prit avec lui des arrangements pour aller, le jeudi 17 du courant, faire la visite des lieux, ce qu'ils firent, et sans aucune recherche, M. Parant conduisit M. Hamel sur les débris mêmes, qu'ils trouvèrent à quelques pieds au-dessus du niveau du lit du ruisseau Saint-Michel, à environ un demi-mille du vieux pont Dorchester, sur la rive droite du ruisseau et à quelques pas de son embouchure.

Sur l'invitation de M. Hamel, MM. Sheppard, président, et Faribault, vice-président de la Société Littéraire et Historique de Québec, allèrent avec lui samedi dernier, 19 du courant, visiter l'endroit, et d'après la position des débris du vaisseau, la nature du bois dont ces débris se composent, et le caractère des cailloux qu'ils ont trouvés sur son fond et qui ont dû lui servir de lest, ils ont reconnu que toutes les probabilités étaient en faveur de l'hypothèse de M. Hamel.

Sur le rapport de cette visite, le conseil de la Société Littéraire et Historique s'est assemblée lundi, et a résolu de faire exécuter des fouilles, laissant à M. Faribault, vice-président de la société, de s'entendre avec M. Hamel pour leur exécution; et les membres du conseil, n'ayant pas de fonds à leur disposition qu'ils pussent appliquer à cet objet, se sont cotisés pour cela.

On a déjà recueilli des témoignages très-précieux sur l'existence ancienne de ce vaisseau. Nous en parlerons en rendant compte du résultat des fouilles qui s'exécutent maintenant sous la direction de MM. Faribault et Hamel. On prie instamment tous ceux qui pourraient fournir des renseignements de même nature, soit par eux-mêmes, soit de ce qu'ils pourraient avoir appris par tradition, de vouloir bien les communiquer au bureau du Canadien.

Le docteur Kimber, membre du parlement pour le comté de Champlain, a été appelé, dit-on, au conseil législatif; une vacance aura lieu en conséquence dans la représentation de ce comté, et l'on parle de M. Henry S. Judah, gendre de M. Kimber, comme candidat. On parle aussi de changements dans la judicature. M. le juge en chef Vallières se retirera, dit-on, et sera remplacé par M. le juge Rolland, dont la place sera remplie par M. C. S. Chénier. (Mercury.)

L'épouse du sieur Joseph Corriveau, cultivateur, ci-devant de St. Vallier, s'est noyée, dans la nuit de lundi à mardi, à l'Islet. Cette femme qui était à bord d'une goélette échouée vis-à-vis cette place, s'étant levée au milieu de la nuit, est tombée à l'eau, à la profondeur de 4 pieds. Son corps n'avait pas encore été trouvé.

La malle de Montréal n'est arrivée aujourd'hui que dans l'après-midi. Elle n'a rien apporté d'intéressant.

RAPPORT HEBDOMADAIRE DES MALADES A L'HOPITAL DE LA MARINE.

Nombre restant le 13 août.....	57
Admis depuis.....	41
Total.....	128
Remués.....	31
Morts.....	2
Total.....	33

De ceux admis pendant la semaine, étaient:	
Fieures.....	8
Rhumatisme.....	6
Autres cas de médecine.....	11
Fractures.....	3
Blessures et contusions.....	2
Autres cas de chirurgie.....	11
Total.....	41

Nombre maintenant à l'hôpital..... 95
A. G. FENWICK,
chirurgien interne.

Le 21 août 1843.
MARIE.
Le 22 de ce mois, à la Pointe-aux-Trembles, par le Révérend M. Parent, vicaire du lieu, M. Napoléon Hardy, marchand, à Dile Magdeleine Larue, fille de feu Joseph Larue, écuyer.

PERDUE.
UNE flûte à huit clefs, de bois Rose, montée en argent; dans une boîte couverte en cuir de Russie on donnera une récompense libérale à quiconque la remettra au bureau de ce Journal ou à M. MURRAY, gardien de la Banque à Québec.

VOYAGE DE PLAISIR A ST. THOMAS.

Le bateau à vapeur Trois-Rivières, qui sera la place du marché de la Basse-Ville pour St. Thomas, DIMANCHE prochain, à SIX heures du matin, et de retour vers neuf heures du soir du même jour. Prix du passage pour aller et revenir, 2/6.—Il y aura une bande à bord.
Québec, 25 août 1843.

AVIS AUX PILOTES ET NAVIGATEURS.

COMME il est expédient de définir la limite supérieure du Ballast Ground (lieu où les vaisseaux déposent leur lest) dans le havre de Québec, AVIS est par le présent donné qu'aucun lest ne sera jeté par les vaisseaux du côté ouest de la Pointe à Pizieu.
MAISON DE LA TRINITÉ,
LINDSAY & LEMOINE,
Québec, 8 août 1843. R. Man. Tit. Q.

PRIX REDUIT. LIGNE DE PASSAGE JOURNALIER ENTRE CETTE VILLE ET MONTRÉAL.

ON informe respectueusement le public que jusqu'à nouvel avis, les prix de passage sur les vaisseaux à vapeur sont réduits, le MONTRÉAL et la QUEEN, sera comme suit:
Dans la chambre (les repas compris).... 10s.
Dans l'entrepont..... do..... 2s. 6d.
Québec, 24 août 1843.

On fait savoir que les BAUX à fe me des MOULINS à farine sous-mentionnés, en la Seigneurie de Batiscan, seront exposés en vente à la porte de l'Eglise de Ste.-Genevieve, le LUNDI 11 SEPTEMBRE prochain, à DIX heures du matin, savoir:

LE MOULIN DU DOMAINE, à Batiscan, pour l'espace de SIX ANNEES à compter du 1er octobre prochain. Ce moulin a subi dernièrement des réparations complètes, et est bien situé pour les affaires, la rivière étant navigable pour les bateaux jusqu'à une petite distance du moulin.
Le MOULIN récemment érigé à St.-Stanislas, pour l'espace de SEPT ANNEES à compter du 1er octobre prochain. Ce moulin est dans un état complet pour moudre, et ne manque jamais d'eau.
Pour les conditions de la vente, s'adresser à LOUIS GUILLET, écuyer, à Batiscan, ou au COMMISSAIRE à ce bureau.
Bureau de régie des Biens des Jésuites,
Québec, 23 août 1843.

En débarquement et à vendre par le sousigné:
25 QUARTS Huile de baleine,
15 do. do. de morue,
25 do. do. de Saumon,
40 quintaux Morue de table,
—Aussi, A SON MAGASIN:—
10 barriques Huile de loup-marin "clarifiée"
50 quarts Morue verte,
15 drafts grande do. do.
15 quarts Hareng de Labrador,
—Aussi—
Son assortiment ordinaire de liqueurs spiritueuses et simple, vins, et épicerie, etc. etc.
A. LENFESTEY,
17 rue St. Pierre.
Québec, 22 août 1843.

PIERRES SEPULCHRALES à vendre par le sousigné.
Rue St. Joseph, no 20,
Québec, 14 août 1843.

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE.
KINGSTON, 12. Juin 1843.
LA PLU A SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR
GENERAL En Conseil de nommer:
ANDRE BOUCHARD LEVALLEE, fils, écuyer, de St. Jérôme, agent résidant pour des terres de la Couronne dans le district de Terrebonne.

ON VIENT DE RECEVOIR
1000 BOITES savon de Liverpool
"Stockdale"
150 quarts Saindoux,
50 tierces Riz de la Caroline,
50 quarts Café rôti,
50 sacs do. vert, et à vendre par
Québec, 22 août 1843. GIBB & ROSS.



SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU COMTÉ DE QUÉBEC.
LA MONTRE D'ANIMAUX et la PARTIE de LABOURAGE auront lieu le MARDI 3 octobre prochain, à HEDLEY-LODGE, propriété d'ANTHONY ANDERSON, écuyer, Président de la Société.
Par ordre,
J. FEIGUSON WINTER,
Secrétaire.
Québec, 21 août 1843.

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE.
KINGSTON, 14. Août 1843.

LA PLU A SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR
GENERAL de nommer les personnes ci-dessous désignées comme agents pour des Réserves du Clergé:
GILBERT HENDERSON de Frampton, et FRANÇOIS ROULEAU de Ste. Claire pour la partie Est du district de la Chaudière comprenant les Townships de Frampton, Cranbourne et MEE-ED.
CHARLES WETHERALL de Laprairie, et CHARLES LAROCQUE de St. Thimothée pour le district de Beauharnois comprenant les Townships d'Hemmingford et Hinchinbrook.

ASA COOKE de la Petite Nation et RICHARD ADAMS de Hull pour le district de Sydenham comprenant les Townships de Eardley, Ormslow, Bristol, Clarendon, Litchfield, Lochaber, Gore Buckingham, Portland, Templeton, Holl et Wakefield.
THOMAS BEDARD de l'Assomption et WILLIAM LOCKER d'Abercromby pour le Township d'Abercromby dans le district de Terrebonne et le Township de Kilkenny dans le district de Lennox.

TROUVÉE une MONTRE D'OR.
ED. GLACKEMEYER, N. P.
Québec, 23 août 1843.

TABLEAU SUBLIME.

Quatre cents 3,000 guinées (prix de 15,000 piastres), de 151 pieds de hauteur sur 171 de largeur.

PAR LE GRAND PEINTRE
BENJAMIN WEST,
Représentant fidèlement
JÉSUS-CHRIST GUÉRISANT
LES MALADES DANS LE TEMPLE,
et contenant près de cent personnages de
Grandeur naturelle,
PARMI LESQUELS SONT
LE SAUVEUR ET LES DOUZE APOSTRES.

Une mère avec son jeune enfant malade, un enfant rachitique et sa mère, une fille aveugle et ses père et mère, le grand-prêtre et les pharisiens, une femme paillardique et sa famille, un jeune homme à genoux (ce personnage était né aveugle et avait été guéri dans une visite précédente de Jésus-Christ au Temple), un homme malade et sa femme soutenant sa béquille, un enfant et des esclaves, un aveugle et son fils, un jeune homme ionatique ou aléné et son père sur le visage duquel sont empreints la tristesse et les soucis, une vue du lieu saint, des enfants chantant les louanges de Dieu, etc., etc.

Ce tableau est maintenant exposé pour quelques jours à la salle des séances de la chambre d'Assemblée. Je puis en dire de bon matin jusqu'à neuf heures et demie du soir. Prix d'admission, 75c.
Des livres de 24 pages, donnant une description de tous les personnages, se vendent 3/4d chaque.
Québec, 18 août 1843.

SUR DEMANDE.
LE bateau à vapeur le Charlevoix fera une excursion du plaisir à Kamouraska et à la rivière du Loup, le samedi 24 du courant, et QUEBEC le SAMEDI 26 à SEPT HEURES DU MATIN, et sera de retour à Québec le lundi matin, et à Montréal le mardi matin suivant.
De Montréal, et retour, repas compris, 50s.
De Québec, dito, 25s.
Québec, 3 août 1843.

VENTES PAR ENCAN.
VENTE AU COMPTE DES ASSUREURS.
Il sera vendu à l'encan, sur le QUAI DES INDES, MARDI prochain, 29 du courant, à DEUX heures de l'après-midi.
Pour compte des assureurs et autres intéressés
UNE quantité de CUIVRE arraché du navire Intrinsic, capitaine Davidson, venant de Hull.
Par DUPONT & Co.
25 août 1843.

CUIR, ETC., ETC.
Aux magasins des sous-signes, VENDREDI 1er SEPTEMBRE, il sera vendu:
5000 COTES de cuir à semelle de Bridgman
300 do do à empeigne
500 do do à harnais et à bordure
200 douzaines Peaux de veau
—Aussi—
5 valises Bottines et Souliers de paille
2 caisses Fil de cordonnerie
1 do Toile blanche.
La vente à UNE heure.
CUVILLIER ET FILS,
Montréal, 24 août 1843.

**VENTE DU SOIR
PAR D. O'DOUD.**
Tous les LUNDIS et MARDIS, à ses chambres d'Encan, Basse-Ville.
UN assortiment général de marchandises sèches de goût et de fonds, coutellerie, papeterie, paillettes, et hardes d'été.
N. B. Pour les particularités voir les affiches.

MOULIN A FARINE A VENDRE.
Sera vendu sur les lieux, LUNDI le 4e SEPTEMBRE prochain, à DIX heures du matin:

UN moulin à farine avec ses mouvements, chaudière et canal, bâti sur la Grande Rivière du Loup, dans le Fief Gros Bois, paroisse Ste. Anne d'Yamachiche, en la paroisse de Trois-Rivières, avec la jouissance, jusqu'au 13 novembre 1856, d'une terre d'un arpent et demi sur vingt-cinq, et de la maison qui y est érigée, avec le droit de se servir de l'eau de la dite rivière durant le même temps. Ce moulin est dans une position avantageuse et a cinq paires de moulins, est en bon ordre et peut moudre dans toutes les saisons, sans interruption.
On donnera un titre incontestable et des facilités pour le paiement.
Pour plus amples informations, il faut s'adresser au notaire sous-signé, en son étude, en la Basse-Ville de Québec, rue St. Pierre.
ED. GLACKEMEYER, N. P.
Québec, 16 août 1843.

ADRESSES D'AFFAIRES.

On annonce dans la liste qui suit moyennant 75. 64. pour l'année. On a pas droit à plus de trois lignes pour ce prix.

DIVERSES BRANCHES.

A. DOLPHUS M. HART, avocat, No. 8, Rue St. Vincent, Montréal.

FARINE DE GRAINE DE LIN, faubourg St. Jean, Rue St. Olivier, à l'Église du Lion.

BAYLIE, Doreur etc., rue St. Stanislas vis-à-vis M. Macmahon, pèbre, puis de la chapelle.

P. DORION a transporté son magasin de Quincellerie et coutellerie au N. 12, rue La Montagne.

F. L. GAUVREAU, Notaire, a établi son étude dans la maison de Mr. Huot, St. Roch, rue Grant et des Fossés.

MM. TESSIER et Faucher, avocats, ont transporté leur bureau au N. 21, Rue St. Louis.

LE Docteur Frémont a transporté son domicile à la Haute-Ville, rue Ste. Ursule, No. 10.

WILLIAM NEWTON, Courtier de Vaisseaux et Agent Général, Quai Napoléon.

C. S. BOURNE, Encanteur et Courtier, Québec.

PIERRE ALLARD, fabricant de biscuit, rue du Roi, faubourg St. Roch, a constamment en main toutes sortes de biscuits. Briques des Trois-Rivières à vendre.

C. F. PRATT et FRÈRE ont constamment en main cuir anglais, à carpeigne à semelle, à harnais &c. — rue St. Pierre.

J. B. AUDETTE, Cuir Anglais, Français Américain et Canadien, Tabac en torquettes, Cigarettes, savon &c. &c. Basse-Ville.

Z. CHARTRE, Ferblantier, faubourg St. Jean, Rue St. Jean, N. 12.

J. L. AUDETTE, Marchand de cuir de manufacture Canadienne et étrangère, No. 12 Rue St. Pierre Basse-Ville.

FERDINAND GINGRAS, Marchand détaillier, N. 13, rue la Fabrique, Haute-Ville.

C. F. PRATT & FRÈRE — Lord Mess, Farine fine, Tabac en Torquette, Tabac en poudre, Cigarettes de la Havane, Communes, — rue St. Pierre.

PIERRE MALOUIN, Manchonier, Rue St. Jean, No. 70, Haute-Ville, Québec.

JOHN SHAW & Co., Importeurs et Détailliers de Quincellerie, Rue St. Jean, Haute-Ville No. 91, et Cul-de-Sac, Basse-Ville.

J. C. HART, Marchand, Quai Napoléon.

P. WHITHAM, faiseur d'instruments de Chirurgie et Coutelier, No. 36, rue Ste. Anne, vis-à-vis l'Eglise Ecosaise, Haute-Ville, Québec.

B. COLE, Encanteur et Courtier, Rues des Pauvres et Aiguillon Haute-Ville No. 5.

CHARLES PHILLIPS, Plombier, Rue des Jardins, No. 14, Haute-Ville.

BENJAMIN VOHL, Opticien, Rue St. Jean, No. 7.

J. J. SAURIN, Carrossier, rue St. Anne, vis-à-vis de l'Eglise Anglaise.

CHAPELIERS &c.

J. B. CORRIVEAU, Importateur de CHAPEAUX de Londres et de New-York à des prix très réduits, 24 magasin en dehors de la porte de la Basse-Ville. — Actuel : Chapeaux du pays.

ASHTON & Co. Importateurs de Chapeaux de Castor et de Leghorn, No. 12, Rue Haute, vis-à-vis l'Eglise Cathédrale de Québec.

CONFISEURS &c.

W. MILLS, Confiseur et faiseur de Biscuits, N. 4 rue St. Flavien, près du Cimetière des Fossés, Haute-Ville.

JOHN GRACE, Confiseur et Pâtissier, Rue du Palais.

ROBERT BACK, Confiseur et Faiseur de Biscuits, Rue St. Pierre, Basse-Ville, et Rue St. Joseph, Haute-Ville.

CORDONNIERS &c.

COLFER, Magasin de Souliers et de Bottes, rue Buade vis-à-vis du Presbytère, Haute-Ville, N. 26.

ICOWAN, Faiseur de Bottes et Souliers, No. 14, Rue Buade, vis-à-vis la Cathédrale.

J. M. WHITE, Cordonnier, No. 16, Rue Buade, Haute-Ville, Québec.

EPICIER, BOISSONS &c.

ALEXANDER FRASER, Epicier, N. 1 coin de la rue St. Nicolas et St. Vallier.

JOHN FISHER, Epicier, N. 6, rue Notre-Dame, Basse-Ville.

WILLIAM PATERSON, Magasin d'Epiceries et de Boissons, Tabac, &c., No. — Rue Notre-Dame.

ROBERT ATKINS, Epicier, No. 16, rue St. Pierre, dans la maison ci-devant occupée par SINCLAIR & CAMPBELL.

CHAS. POSTON, Epicier et Marchand de Charbon, coin des rues St. Pierre, St. Paul et Sault-au-Matelot.

RELIEURS.

LOUIS LEMIEUX, Relieur, No. 1, rue St. Joseph.

W. RUTHVEN, Relieur, No. 27, rue Ste. Ursule, Haute-Ville.

PEINTRES &c.

M. DONALD, No. 12, Rue St. Louis, Peintre d'enseignes et Ornements &c.

R. C. TODD, peintre d'enseigne, etc. No. 16, rue St. Nicolas.

ADRESSES D'AFFAIRES.

EPICIER, BOISSONS, &c.

A. LENFESTY, Epicier, No. 17, rue St. Pierre, Basse-Ville.

W. M. LECHEMINANT, Epicier, No. 4, Rue St. François.

HOTELIERS.

HOTEL DE PAYNE, près du Château et de la Place d'Armes.

R. MERIAM, Hotelier, No. 1, rue Sault-au-Matelot, en face de la rue qui conduit aux Stearns.

J. B. PICARD, tient auberge et Maison de Pension, coin du marché de la Basse-Ville, Québec.

MEUBLIERS &c.

ROY et BEAULIEU, meublier et faiseur de chaises, Rue Sault-au-Matelot, N. 6, Basse-Ville.

THOS. LARIVIERE, MEUBLIER, et faiseur de chaises, Rue Desfossés, près de l'Ecole de St. Roch.

J. O. VALLIERES, Meublier, No. 222, Rue St. Vallier, près de la Porte du Palais.

GEORGE BIGAQUETTE, Meublier, faubourg St. Vallier, Rue St. Vallier, No. 22 et 23.

W. M. DRUM, Meublier, rue St. Paul, No. 55, faisant face au Marché St. Paul.

REGISTE BOUCHARD, Meublier, No. 45, Rue Ste. Anne, Haute-Ville, vis-à-vis l'Eglise Anglaise.

PAPETIERS &c.

LIVRES DE COMPTE ET PAPETERIE par JOHN WHEATLEY, No. 26, pied de la rue La Montagne.

M. DONALD & LOGANS, fabricants de papier, tapiserie, &c. joignant la Banque de Montréal.

TAILLEURS, HARDES &c.

JOHN TEED, Maître Tailleur, rue Champlain, No. 328, Basse-Ville, Québec.

EN DEBARQUEMENT. CARTS Hareng d'Arichat, No. 350 Q. 1. de première qualité

30 de Maquereau No. 3
10 de Saumon No. 1
des galettes Thon et Morning Star.
—AUSSI—
17 tonnes Melasse supérieure de l'Officer Branch, venant d'Halifax.

H. J. NOAD, Québec, 16 août 1843.

A VENDRE.

1600 MINOTS AVOINE supérieure — AUSSI —
20 quarts LARD mers
300 quarts FLEUR fine et supérieure
S'adresser à F. W. ALPORT,
21, rue St. Pierre, joignant la Banque de Québec, 8 août 1843.

CARDES.

LES soussignés ont constamment en main un assortiment de CARDES à MOULIN et à MAINS de qualités supérieures de la manufacture "BEAVER WORKS," Montréal.

F. X. METHOT & Co. Québec, 20 mai 1843.

A VENDRE:

70 BOUCAUTS et tierçons Cassonade brillante
98 tonnes Melasse de qualité supérieure
15 tonnes Rhum de la Jamaïque
Eau-de-vie et Whiskey
—AUSSI—
Sucre en tierçons et quarts, et Truite saumonée en tierçons

Maquereau, Hareng et Morue verte en quarts
Morue sèche de table et des lies
Huile de morue, de baleine et de chien de mer, et sédimement d'huile
Un Cable-chaine, environ 100 brasses, 1 1/2 pouce
Une Ancre d'environ 16 quintaux

D. FRASER, Québec, 1er août 1843. Quai des Indes.

PERDUE

UNE traite pour la somme de £10 courant, en faveur de Oliver River, datée New-Liverpool 12 août 1843, tirée sur MM. Le Mesurier, Tilstone & Co., et signée J. Egan & Co. pr. E. Bonner.

Québec, 16 août 1843.

PERDUE hier dimanche, 11 courant, une PINGLE D'OR avec PIERRE JAUNE et PORTRAITS BLANC, depuis la Paroisse jusqu'au Palais. — Ceux qui la trouveront seront récompensés en la remettant au Bureau du Canadien.

Québec, 14 août 1843.

A VENDRE

A LA LIBRAIRIE CANADIENNE. LA série de CARTES des différents districts du BAS-CANADA publiées en 1831 par feu le colonel Bouchette, et montrant la nouvelle division de la province en comtés.

Québec, 19 mai 1843.

Traité sur la Tenue des Livres PAR JOS. LAURIN,

A VENDRE à l'Imprimerie Canadienne, Brochure, 1s. 3d.
Québec, 24 mai 1843.

NOUVEAU MAGASIN DE FOURRURES, No. 55, Rue St. Jean. (Ancien magasin de Mme. Dute).

J. HEMPLE sollicite le patronage des Dames et des Messieurs de Québec et des environs pour son conservatoire et manufacture de fourrures. Il assure le public que les fourrures ayant été une fois confiées à ses soins, les robes n'y reviendront plus, parce qu'il a une préparation inconnue jusqu'ici en Canada pour détruire les insectes. Il aura aussi un assortiment de casquettes de drap, fourrures de fantaisie, etc., aux dernières modes de Londres et de Paris. Réparations faites et commandes militaires exécutées sous le plus court délai. Prix modérés.

Québec, 20 mai 1843.

CEUX envers qui la succession de feu Alexandre Morrison, Ecuyer, en son vivant maître tonnelier de cette ville de Québec, peut être endettée sont priés de transmettre leurs comptes dûment attestés, en l'étude de m. E. E. Lindsay, notaire, et ceux qui doivent à cette succession auront à payer sans délai aux soussignés.

W. G. RUSSELL, H. O'CONNOR, Québec, 16 août 1843. Exécuteurs testamentaires.



DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE.

Kingsston, 30 juin, 1843.

La plu à Son Excellence le gouverneur-général de nommer :

William Morrison, Ecuyer, de Berthier, agent régal pour la vente des Terres de la Couronne dans le district de Berthier.

John Felton, Ecuyer, de Sherbrooke, dit dit pour le district de Sherbrooke.

Jean Baptiste Martin, Ecuyer, de Saint-Paschal, dit dit pour le district de Kamouraska.

Charles Piquois Fournier, Ecuyer, de Saint-Jean-Port-Joli, dit dit pour le district de Saint-Thomé, à l'exception des Townships de Buckland, Standon et Ware.

Andrew Ross, Ecuyer, de Frimpton, dit dit pour les différents parties du district de la Chaudière qui se trouvent à l'est de la rivière Chaudière et du chemin de Kingston, et pour les Townships de Buckland, Standon et Ware dans le district de Saint-Thomé.

Hector Simon Huot, Ecuyer, de Québec, dit dit pour le district municipal de Québec.

Amable Bouché, Ecuyer, de Sainte-Anne-la-Pérade, dit dit pour le district de Portneuf.

John Kane, Ecuyer, de la Baie-Saint-Paul, dit dit pour la partie du district de Saguenay qui se trouve au nord des Seigneuries et qui joint la rivière Saguenay, commençant aux limites Septentrionales de la première rangée de Townships établis ou devant l'être le long du fleuve Saint-Laurent, et de là allant au Nord jusqu'aux limites de la province.

George Dubéger, Ecuyer, de la Malbaie, dit dit pour la partie du district de Saguenay comprenant la première rangée de Townships établis ou devant l'être immédiatement sur le fleuve Saint-Laurent, depuis la Malbaie jusqu'aux limites orientales de la province.

BANQUEROUTES.

PROVINCE DU CANADA, DISTRICT DE QUÉBEC. Dans l'affaire DAVID BURNET, failli.

UNE assemblée des créanciers du dit DAVID BURNET, de la Cité de Québec, Marchand et Commerçant, se tiendra le VENDREDI PREMIER jour de SEPTEMBRE prochain, à ONZE heures du matin, au Bureau du soussigné, en la Basse-Ville de Québec, pour la preuve des créances et l'examen du failli, à la décharge de toutes objections devant être là et alors faites.

R. H. GAIRDNER, Commissaire des Banqueroutes, Québec, 21 août 1843.

Dans l'affaire de TIMOTHY AMIRAU, failli.

UNE assemblée des créanciers du dit TIMOTHY AMIRAU, de la Paroisse St. Jean Chrystostôme, dans le district de Québec, marchand épicer, se tiendra au Bureau de R. H. Gairdner, éc., Commissaire des banqueroutes, rue Sault-au-Matelot, dans la Basse-Ville de la Cité de Québec, VENDREDI le VINGT-CINQ AOUT courant à ONZE heures du matin, auxquels temps et lieux ceux qui n'ont pas encore prouvé leurs créances pourront le faire, et le syndic sera là et alors présent et attestera leur compte concernant la dite faillite.

P. SHEPPARD, Syndic, Québec, 18 août 1843.

Propriétés à Vendre ou à Louer.

A VENDRE. UN terrain près de l'église de Bécancour, sur lequel sont bâtis une maison en pierre contenant une cave spacieuse, un hangar, une étable, une laiterie avec un glacis et autres dépendances, étant ci-devant la propriété de feu Messire Lejante, le tout avantageux pour un commerçant. S'adresser sur les lieux à THÉOPHILE LETUCQ.

Québec, 16 août 1843.

A VENDRE OU A LOUER. ET POSSESSION DONNÉE IMMEDIATEMENT, UNE MAISON en pierre à un étage, appartenant à M. Geo. Campbell, située en la Paroisse St. Roch de Québec, Rue du Prince Edouard, avec ses vastes dépendances.

Pour les conditions s'adresser au soussigné, en son Etude, à St. Roch, au coin des rues Grant et des Fossés. F. L. GAUVREAU, Notaire.

Québec, 13 juin 1843.

A LOUER. ET EN LIVRER POSSESSION IMMEDIATEMENT, LE magasin, la cave, etc., n. 19 rue Notre-Dame, Basse-Ville, dernièrement occupés par Joseph Tremblay. S'adresser aux soussignés.

PATERSON, YOUNG & Co. Québec, 9 août 1843.

Chirurgie Dentale.

LE docteur JOHN WATT, de Glasgow, offre ses services dans les différentes branches de l'art du Dentiste aux habitants respectables de Québec et des environs. Il insérera des dents minérales incorruptibles sur plaque ou pivot d'or, comme en Amérique, ou des dents naturelles sur or, ou les insérera dans des gencives faites de dent d'hippopotame, comme en Angleterre, d'après les principes les plus approuvés, depuis une dent jusqu'à un ratelier tout entier, à ses appartements rue Saint-Louis, en face de l'Hôtel-de-Ville.

Si la dent est très cariée, il l'arrachera; sinon, il guérira le mal de dent et remplira la cavité d'or ou de ciment minéral, de manière à arrêter le progrès de la carie et à empêcher le retour de la douleur, en conservant la dent pendant nombre d'années.

Ayant été plusieurs années premier chirurgien de l'Hôpital de la Ville de Glasgow, avec une clientèle respectable comme praticien privé, le docteur Watt croit pouvoir prescrire avec confiance dans les maladies des dents et des gencives.

Le docteur Watt se propose de se fixer en permanence en cette ville, ses honoraires seront très-modérés, et il se fait fort de satisfaire ceux qui l'honoreront d'une visite.

Québec, 1er août 1843.

ON demande £200 à £300 à constituer ou pour une quinzaine d'années. L'on donnera les meilleures sûretés pour cet emprunt. S'adresser à ce Bureau.

9 août 1843.

BRASSERIE DE ST. ROCH.

LES soussignés donnent avis par le présent que depuis leur acquisition de ce vaste et précieux établissement, si bien connu, ils se sont occupés d'en renouveler l'intérieur et y ont introduit toutes les améliorations modernes qui ont porté l'art du brasseur à un si haut degré de perfection dans la Grande-Bretagne et l'Irlande. Aussi se flattent-ils de pouvoir en tout temps livrer de la bière égale sinon supérieure à toute autre dans la province. Ils ont maintenant, prêts à livrer, de l'PALE PALE et de la BIÈRE DE TABLE, et ils auront sous peu DU PORTER ET DE L'AILE DE BURTON.

Ils sollicitent respectueusement une part du patronage public.

(Signé) THOS. W. LLOYD. PAUL LEPPER.

28 Novembre 1842.

CIRQUE.



LE CIRQUE MAGNIFIQUE ET NOMBREUX DE

ROCKWELL & STONE,

Ci-devant du Theatre du Park, New-York, et du Tremont, Boston,

DONNERA une série de tours de force et d'équitation très amusants, à Québec, à commencer LUNDI SOIR, le 21 août 1843, et qui continuera tous les soirs durant cette semaine, et cette semaine seulement, puis de la route Saint-Louis.

La Compagnie se compose des plus beaux chevaux de Haras et d'un excellent choix de représentations équestres qui ne se sont en core jamais trouvés réunis.

Du nombre des Spectacles les plus intéressants on trouve celui des Ménétriers de la Virginie, au nombre de cinq qui exécutent plusieurs chants et choros d'après l'esprit du Sud, et ils seront accompagnés d'une musique comique et vraiment harmonieuse. Ce spectacle est tout à fait nouveau et original, et il a causé une vive sensation partout où il a été représenté, plus qu'aucun autre concert. Aussi, exercices Gymnastiques de Mythen Leyden, le G. d. d. le Samson allemand, qui se mesure contre des chevaux, qui tire un Canon sur son épaule, qui brise un Câble etc., etc. Le spectacle sera accompagné d'une musique de Bagley, sous la direction de M. Post. Les costumes et les enlacements sont tous neufs et magnifiques. L'exhibition est accompagnée du décorum et de l'ordre qui ont toujours distingué la troupe de MM. Rockwell et Stone, qui en annonçant dans leurs affiches ce personnel de talents au public, se reposent sur la réputation dont ils jouissent, comme directeurs, aux Etats-Unis, et ils espèrent mériter l'approbation du public.

Les portes sont ouvertes à 7 heures, et le spectacle commencera à 8h. Prix: les Loges 2s. 6d., enfants au-dessous de 10 ans, moitié prix; Parterre, 1s. 3d., pas de déduction pour les enfants au Parterre.

Pour les autres détails voir les affiches.

Québec, 18 août 1843.

GEORGE DAVENPORT, Agent.

GLOVER & FRY,

PRENNENT la liberté d'informer les citoyens de cette ville et les habitants du district que leur magasin sera fermé pendant deux jours cette semaine, pour permettre de marquer les marchandises nouvelles qu'ils viennent de recevoir. — 15 rue la Fabrique, 9 août 1843.

F. E. GARANT,

3, RUE ST. JEAN,

MANUFACTURIER ET TEINTURIER

LE soussigné offre ses plus sincères remerciements

à ses amis et au public, ainsi qu'au militaire, de l'encouragement libéral qu'il a reçu depuis l'établissement de son

nouveau magasin, et il espère mériter le même patronage à l'avenir.

Québec, 9 juin 1843.

DE PELLETERIES,

OFFRE EN VENTE A SON MAGASIN,

Chapeaux de Castor, de Lavourne et de foie pour hommes et enfants; Casquettes de drap, de toile et de soie crues pour do; Couvertures do; Gilets et Caleçons de Chambray; Stocks, Gants de buck-skin et de coton; Galons de soie militaires et autres patrons; Ceintures de soie et de laine supérieures; — AUSSI, un lot de Peaux de Caribou tannées et noircies, de blanches et boucannées.

Les Dames et Messieurs qui desirant faire des présents à leurs amis chez l'étranger pourront en procurer une collection à leur gré de différents morceaux d'Ecorce, de Souliers couverts et bien d'autres morceaux en cuir trop longs à énumérer.

Il sera prêt à recevoir avec reconnaissance toutes sortes de pelleteries pour préserver des mites durant l'été, et il se flatte de les remettre dans le meilleur ordre. Les personnes qui ne peuvent les envoyer sont priées de lui en laisser avis à son magasin.

Québec, 9 juin 1843.

F. E. GARANT.

VIENT D'ÊTRE PUBLIÉE,

CARTE NOUVELLE ET SPLENDIDE

DES

PROVINCES BRITANNIQUES DE L'AMÉRIQUE DU NORD,

PAR NELSON.

COMPRENANT

LA NOUVELLE ECOSSE,

LE NOUVEAU-BRUNSWICK,

L'ILE DU PRINCE EDOUARD,

PARTIE DU CANADA ET DES ETATS-UNIS.

LE CANADIEN se publie tous les jours, le LUNDI, le MARDI, le MERCREDI et le VENDREDI dans l'après-midi. Le prix de l'abonnement est de quatre piastres par an, outre les frais de poste. Ceux qui veulent souscrire, sont obligés d'en donner avis un mois avant l'expiration du terme de l'abonnement, qui est de six mois, et payer leurs arriérés, autrement ils seront considérés comme abonnés au prochain semestre. Les lettres, paquets, argent, etc. doivent être adressés à la direction du journal, N° 13, Rue Lamontagne, Basse-Ville.



DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE.

KINGSTON, 30 juin, 1843.

La plu à Son Excellence le gouverneur-général de nommer :

William Morrison, écuyer, de Berthier, agent résident pour la vente des Terres de la Couronne dans le district de Berthier.

John Feltou, écuyer, de Sherbrooke, dit dit pour le district de Sherbrooke.

John Baptiste Martin, écuyer, de Saint-Paschal, dit dit pour le district de Kamouraska.

Charles-François Fournier, écuyer, de Saint-Jean-Port-Joli, dit dit pour le district de Saint-Thomas.

Hector Simon Hoult, écuyer, de Québec, dit dit pour le district municipal de Québec.

Amable Borhel, écuyer, de Sainte-Anne-la-Pérade, dit dit pour le district de Portneuf.

John Kane, écuyer, de la Baie-Saint-Paul, dit dit pour la partie du district du Saguenay qui se trouve au nord des Seigneuries et qui joint la rivière Saguenay, commençant aux limites septentrionales de la première rangée de Townships établis au devant l'ère le long du fleuve Saint-Laurent, et de là allant au Nord jusqu'aux limites de la province.

George Duberger, écuyer, de la Malbaie, dit dit pour la partie du district du Saguenay comprenant la première rangée de Townships établis au devant l'ère immédiatement sur le fleuve Saint-Laurent, depuis la Malbaie jusqu'aux limites orientales de la province.

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE.

KINGSTON, 20 juillet 1843.

La plu à Son Excellence le Gouverneur-Général de nommer les personnes ci-dessous désignées comme Inspecteurs des Réserves du Clergé :

EDWARD ERNIS, de St. Paschal, et REMI BECHARD, de Kamouraska, pour le district de Kamouraska, comprenant les townships de Woodbridge et d'Isleworth.

JACOB BARCELO, de Ste. Scholastique, et RALPH B. JOHNSON, d'Argenteuil, pour le district des Deux-Montagnes, comprenant les townships de Chatham, de Chatham-Gore, de Wentworth, de Grenville et son Augmentation, et de Harrington.

CHARLES ATYLS, de St. Thomas, et RAYMOND BOURDAGES, du même lieu, pour le district de St. Thomas, comprenant les townships d'Ashford, d'Armagh, de Buckland, de Standon et son Augmentation, et de Ware.

JOSEPH O. C. ARCANDE, de St. Joseph, et JAMES WILSON, du Chemin de Kennebec, pour le township de Jerey, dans le district de la Chaudière.

EDWARD ADAMS CLARKE, de Berthier, et JAMES DIGNAN, du même lieu, pour le district de Berthier comprenant les townships de Brandon, et de Kildare et ses Augmentations.

WILLIAM LLOYD, d'Ascot, et ALEXANDER REA, de Compton, pour le district de Sherbrooke, comprenant les townships de Melbourn, Shipton, Tingwick, Chester, Wolfston, Ham, Bromston, Windsor, Oxford, Hatley, Stanstead, Barston, Barford, Hereford, Auckland, Clifton, Compton, Ascot, Eaton, Newport, Dilton, Westbury, Stoke, Dudswell, Bury, Lingwich, Weedon et Clinton.

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE.

KINGSTON, 20 juillet 1843.

La plu à Son Excellence le Gouverneur-Général en conseil de nommer :

ETIENNE MARTEL, Ecuyer, de New-Charlisle agent résident pour la vente des terres de la Couronne dans le district de Bonaventure.

BURCA DES TERRES DE LA COURONNE.

KINGSTON, 31 juillet 1843.

LISTE DES TERRES VACANTES DE LA COURONNE A VENDRE DANS LA PROVINCE DU CANADA.

Bas-Canada, prix six chelins l'acre pour le comté de l'Ontario et le comté Sud du St. Laurent jusqu'au chemin du Kennebec, et quatre chelins l'acre pour les autres parties du Bas-Canada :

CONDITIONS DE VENTE.

1. Les lots seront pris d'après le contenu d'actes spécifiés dans les documents publics, sans garantie de juste quantité.

2. Il ne sera reçu aucune partie du prix d'achat à compte, mais la totalité du prix sera payable au moment de la vente en argent ou en scrip.

3. Aussitôt le paiement fait, l'acheteur recevra une quittance qui lui donnera le droit de prendre possession de suite de la terre acquise, et il sera pris des mesures pour lui émaner ses patentes sans délai.

Ceux qui désirent acheter s'adresseront le ou après le 15me jour de septembre prochain, aux agents locaux, qui pourront donner de plus amples renseignements si l'on en demande.

DISTRICT MUNICIPAL DE SYDENHAM.

Prix 6s. l'acre.

Bristol.

1er Rang.—18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100.

2e do 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100.

3e do 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100.

4e do 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100.

5e do 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100.

6e do 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100.

7e do 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100.

8e do 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100.

9e do 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100.

10e do 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100.

11e do 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100.

12e do 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100.

13e do 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100.

14e do 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100.

15e do 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100.

16e do 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100.

17e do 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100.

18e do 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100.

19e do 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100.

20e do 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100.

21e do 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100.

22e do 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100.

23e do 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29,

10e do 1 1/2 N O 19, 21 (179), 22 (161), 23 (146), 24 (104), 25 (45).
12e do Partie N 14 (67), 1/2 N E 7.
1er do 1 (19).
2e do 1 (193), 2 (162), 3 (64).
3e do 1, 2, 3 (133), 4 (2).
4e do 1, 2, 3 (133), 4 (2).
5e do 1, 2, 3 (133), 4 (2).
6e do 1, 2, 3, 4, 5 (139), 6 (111), 7 (60).
7e do 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 (184), 8 (139).
8e do 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 (167), 8 (6).
9e do 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 (163), 9 (67).
10e do 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 (136), 10 (146), 11 (76), 12 (50).
11e do 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13 (169), 14 (14), 15 (54).
12e do 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 (18), 15 (18), 16 (14), 17 (12), 18 (14), 19 (14), 20 (14), 21 (14), 22 (14), 23 (14), 24 (14), 25 (14), 26 (14), 27 (14), 28 (14), 29 (14), 30 (14), 31 (14), 32 (14), 33 (14), 34 (14), 35 (14), 36 (14), 37 (14), 38 (14), 39 (14), 40 (14), 41 (14), 42 (14), 43 (14), 44 (14), 45 (14), 46 (14), 47 (14), 48 (14), 49 (14), 50 (14), 51 (14), 52 (14), 53 (14), 54 (14), 55 (14), 56 (14), 57 (14), 58 (14), 59 (14), 60 (14), 61 (14), 62 (14), 63 (14), 64 (14), 65 (14), 66 (14), 67 (14), 68 (14), 69 (14), 70 (14), 71 (14), 72 (14), 73 (14), 74 (14), 75 (14), 76 (14), 77 (14), 78 (14), 79 (14), 80 (14), 81 (14), 82 (14), 83 (14), 84 (14), 85 (14), 86 (14), 87 (14), 88 (14), 89 (14), 90 (14), 91 (14), 92 (14), 93 (14), 94 (14), 95 (14), 96 (14), 97 (14), 98 (14), 99 (14), 100 (14).
13e do 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100 (146), 11 (76), 12 (50).
14e do 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13 (169), 14 (14), 15 (54).
15e do 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100 (146), 11 (76), 12 (50).
16e do 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100 (146), 11 (76), 12 (50).
17e do 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100 (146), 11 (76), 12 (50).
18e do 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100 (146), 11 (76), 12 (50).
19e do 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100 (146), 11 (76), 12 (50).
20e do 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100 (146), 11 (76), 12 (50).
21e do 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100 (146), 11 (76), 12 (50).
22e do 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100 (146), 11 (76), 12 (50).
Rang du Chemin du Kew-
nebre. 1 (20), 2 (65), 3 (66), 4 (67), 5 (68), 6 (69), 7 (70), 8 (71), 9 (72), 10 (73), 11 (74), 12 (75), 13 (76), 14 (77), 15 (78), 16 (79), 17 (80), 18 (81), 19 (82), 20 (83), 21 (84), 22 (85), 23 (86), 24 (87), 25 (88), 26 (89), 27 (90), 28 (91), 29 (92), 30 (93), 31 (94), 32 (95), 33 (96), 34 (97), 35 (98), 36 (99), 37 (100), 38 (101), 39 (102), 40 (103), 41 (104), 42 (105), 43 (106), 44 (107), 45 (108), 46 (109), 47 (110), 48 (111), 49 (112), 50 (113), 51 (114), 52 (115), 53 (116), 54 (117), 55 (118), 56 (119), 57 (120), 58 (121), 59 (122), 60 (123), 61 (124), 62 (125), 63 (126), 64 (127), 65 (128), 66 (129), 67 (130), 68 (131), 69 (132), 70 (133), 71 (134), 72 (135), 73 (136), 74 (137), 75 (138), 76 (139), 77 (140), 78 (141), 79 (142), 80 (143), 81 (144), 82 (145), 83 (146), 84 (147), 85 (148), 86 (149), 87 (150), 88 (151), 89 (152), 90 (153), 91 (154), 92 (155), 93 (156), 94 (157), 95 (158), 96 (159), 97 (160), 98 (161), 99 (162), 100 (163).
4e do 15.
11e do 1/2 N O 2.
13e do 1/2 N O 15.
14e do Partie N 22, résidu de 25 (43), 26 (112).
15e do 23 (24), 31 (172), 32 (135).
16e do 27 (94), 28 (103), 29 (113), 30 (120).
3e do 8.
4e do 5, 19.
5e do 17.
6e do 4, 18.
7e do 1, 6, 9, 15, 16, 23.
8e do 14 (186), 4, 5, 11, 12, 13, 14, 16.
9e do 1, 8.
10e do 6.
11e do 3, 10 (229).
12e do 6.
13e do 6.
4e do 1/2 S E 9, 12, 13.
5e do 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100 (146), 11 (76), 12 (50).
6e do 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100 (146), 11 (76), 12 (50).
7e do 21, 31 (227).
8e do 24, 27, 34 (139).
9e do 22, 23.
10e do 25, 27 (184), 28 (175).
11e do 21 (170), 23 (142).
12e do 22 (125).
1er do 2.
3e do 6.
5e do 26.
6e do 6.
7e do 3, 26, 1/2 N E, 27.
8e do 9, 12, 13, 15, 16, 21, 22, 23.
9e do 12 (104), 13 (123), 19.
10e do 20 (73), 26 (136).
11e do Augmentation de Somerset.
12e do 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26 (tous de 100 acres chaque), et 27 (76).
1er do 1 (99), 2 (99), 3 (98), 4 (98), 5 (97), 6 (97), 7 (97), 8 (96), 9 (96), 10 (96), 11 (95), 12 (95), 13 (95), 14 (94), 15 (94), 16 (93), 17 (100).
2e do 1 (92), 2 (79), 3 (132), 4 (79), 5 (206), 6 (104), 7 (104), 8 (105), 9 (111), 10 (156), 11 (118), 12 (190), 13 (111), 14 (112), 15 (113), 16 (111), 17 (103), 22 (83), 23 (87), 24 (82), 25 (76), 26 (75), 27 (76), 28 (74), 29 (85).
3e do 2, 9, 16, 23.
4e do 19, 26.
1er do 4, 11, 1/2 N O 17, 20.
2e do 2, 9 (100), 1/2 N O 21.
3e do 7, 1/2 N O 15, 1/2 N O 16, 17, 18, 21.
4e do 1, 8, 1/2 S E 15, 16, 21.
5e do 5, 13, 15, 16, 20.
6e do 3, 10, 15, 16, 20, 1/2 S E 18, 20, 1/2 N E 24.
7e do 6, 13, 15, 16, 17, 18, 1/2 S E 19, 20, 28.
8e do 1, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 1/2 N E 21.
9e do 5, 12, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22.
10e do 3, 10, 15, 16, 17, 18, 19, 20.
11e do 1, 8, 15, 16, 17, 18, 19, 20.
* Lots récemment arpentés et subdivisés en lots de 50 acres sur le chemin de Lambton.
DISTRICTS MUNICIPAUX DU LAC DES DEUX MONTAGNES.
Chatham.
8e Rang—14, 1/2 E 15.
11e do 1/2 S 12.
12e do 1/2 O 7, 8, 1/2 O 13, 1/2 O 19, 25, 1/2 E 26, 27.
Greenville.
5e do 1/2 N 3, 1/2 N 5, 1/2 E 6, 1/2 N 2.
9e do 1/2 N 1, 1/2 N 5, 1/2 S 9, 3, 1/2 O 8, 1/2 S 11, 1/2 N 15, 1/2 S 4, 1/2 O 10.
10e do 1/2 N 5, 1/2 S 9, 1/2 N 2, 6.
11e do 1/2 N 3.
Augmentation Greenville.
1er do 8, 10, 11 (93), 9 (90 acres).
2e do 11 (99), 7, 8, 9, 10.
3e do 6, 8, 9, 10, 11 (104).
4e do 10, 11, 12 (110), 8 (80), 7, 8, 9, 1/2 N 4.
5e do 10, 11 (116).
6e do 10, 11 (122), 1/2 N 7, 1/2 N 8, 1/2 N 9.
7e do 6, 1/2 N 7, 8, 9, 10, 11 (123).
8e do 1/2 S 6, 1/2 S 9, 10, 11 (132).
9e do 10, 11 (139), 6, 7 (100 acres), 8 (100 acres).
10e do 9 (50), 10 (150), 6, 7, 8, 9 (50 acres), 11 (140 acres), L. contenance de ces lots, est incertaine—5 (350).
Harrington.
1er do 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, (194), 9 (194), 10 (188), 11, 1/2 S E 12, 1/2 S 22, 23, 24, 25, 26, 27, 15, 18, 19.
2e do 1 (133), 2, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 11 (205), 12

(202), 12 (202), 14 (203), 25, 26, 27, 28, 15, 18, 1/2 N 19.
1 (120), 2, 3, 4, 6 (203), 7, (214), 8 (214), 9 (201), 10 (204), 11 (204), 13 (205), 14 (208), 15, 16, 20, 1/2 N 21, 22, 23, 27, 28 (104), 1/2 S O 16.
1 (154), 2 (197), 3, 4, 5, 6, 1/2 N 8 (97), 1/2 N 9, 10, 1/2 N 13, 14, 1/2 N 15, 1/2 N 16, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 26, 27, 28, 1/2 S 17.
1 (16), 2, 3, 4, 5, (192), 1/2 S 8 (97), 9 (50), 10 (100), 11, 12, 13, 15, 16, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 28.
1 (214), 2 (188), 13, 14, 20, 21, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 10 (30 acres), 16, 17, 1/2 N 18.
1, 2, 3, 4, 5 (189), 8 (233), 11 (211), 12, 14, 18, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 28 (139), 15, 16, 17.
1 (11), 2, 3, 5, 6, 7 (194), 8, 9 (128), 10 (114), 12, 13, 14, 15, 20, 21, 22, 23, 24, 26, 27, 28, 16, 17.
1 (160), 2, 3, 4, 5, 7, 8, 9, 10, 11 (260), 12 (248), 14, 15, 16, 1/2 N E 17, 1/2 S 21, 1/2 S 22, 23, 24, 25 (181), 26, 28 (94).
2, 3, 4, 5, 6, 7, 9, 10, 11, 12, 13 (190), 14, 16, 17, 18, 19, 1/2 N 20, 23, 24, 25, 26 (165), 27, 28.
Wentworth.
1/2 O 17, 1/2 E 18, 1/2 E 19, 20, 1/2 O 22, 25 (196).
23 (198), 1/2 E 25, 26, 27 (192).
1/2 O 1, 8, 16, 21 (196), 22, 1/2 O 23, partie O 24 (70), partie O 25 (91), 27, partie O 28 (48).
1, 14, 16, partie E 16 (96), 1/2 O 19, 21, 23, 1/2 E 21, 26, 27, partie E 28 (68).
9, 15 (194), 16 (163), 17 (181), 18 (142), 22, 24 (121), 25, 26, 28 (142).
12, partie O 19 (94), partie E 25 (97), 28, 152).
1 (114), partie O 1 (90), 1/2 O 3, 4 (185), 5, 7, 8, 9 (189), 10 (185), 11, 12, 14, 15, 16, 17, 18 (172), 19, 21, 22 (182), 23, partie O 24 (73), 25 (195), 28 (163), 3 (165), 8 (191), 9 (169), partie E 10 (72), partie E 13 (76), 20 (177), 21, 22 (108), 23 (162), 24 (187), 28.
1, 2 (168), 3 (188), 4, 5, 7, 8 (186), 11, 12 (194), 14 (150), 15, 16, 17 (167), 18 (181), 19, 21 (190), 22 (168), 23 (161), 25 (224), 26 (177), 28, 21.
2 (160), 3, 4, 5 (185), 6, 7, 9, (181), 10, 11, 12, 13, 14, 16, 17, 18 (190), 19, 20 (181), 21 (182), 23 (70), 24 (172), 25, 26, 27, 28 (179).
1 (140), 2, 4 (190), 5, 6 (196), 7, 8 (173), 9 (196), 11, 12, 13, 14, 15, 16, 18 (197), 19, 20 (191), 21, 22 (201), 25, 26, 27, 28, 23 (10 acres).
DISTRICT MUNICIPAL DE TERREBONNE.
Abercrombie.
1er do 29 (30), 22 (103), 25, 23 (139), (210) 1/2 N O 24 (74).
2e do 18 (158), 20.
3e do 22 (125).
4e do 23 (95), 24 (97).
5e do 23.
6e do 24 (191), 1/2 N E 27.
7e do 1 (101), 2 (101), 11 (101), 12 (101), 13 (101), 14 (98), 1/2 S E 18 (50 1/2), 23 (124).
8e do 4 (101), 9 (101), 11 (101) 1/2 N E 12 (1/2 S 20), 22 (101).
9e do 2, 3, 4, 5, 6, 7, 9, 10, 11, 12, 13, 14, (101 acres chaque), 16 (95), 17 (89), 18 (84), 19 (95), 20 (101), 21, (101) 23 (124).
10e do 1, 2, 3, 10, 11, 12, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 21, 22 (tous de 101 acres chaque) 13 (124).
11e do 1 (101) 3 (101) 4 (101) 5 (101) 6 (98) 7 (82) 8 (90) 10, 11, 12, 13, 14, 15, 17, 18, 19, 20, 21, 22 (tous de 101 acres chaque).
DISTRICT MUNICIPAL DE LEINSTER.
Kilkenny.
1er Rang—4, 1/2 N O 7.
2e do 1, 1/2 N O 2, 1/2 S E 5, 1/2 N O 6, 1/2 N O 8, 9.
3e do 1/2 S E 4, 1/2 N O 5, 1/2 N O 2, partie S E 6 (150) 7, 8, 9.
5e do partie S E 26.
6e do 1/2 N E 7, 1/2 N O 17, 1/2 N O 19, 1/2 N O 22, 30 (124) 29 (170 acres).
7e do 6, 1/2 N E 11, 1/2 N O 16.
8e do 1/2 N E 5, 20, 21 (95) 1/2 N O 25, 26, 27, 28, 29, 30 (190).
10e do 5, 16, 17, 18, 19, 20, 21 (125), 22 (125), 23 (100) 24 (28) 25 (100) 26 (160) 27 (100) 28, 29, 30 (190).
11e do 8, 1/2 S O 11, 12, 16, 17 (185) 18 (100) 19 (180) 20, 21, 22, 23, 24, 25 (195) 26 (128) 27 (160) 28, 29, 30 (103).
Kawdon.
1er do 1/2 N O 2.
2e do 27, 28, 29.
3e do 1/2 S E 26, 27, 28.
4e do 13, 14, 15, 16, 17, 18.
5e do 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, demie S E 22.
6e do 8, 9, 10, 12, 13, 1/2 N O 14, 15, 16, 17, 18, 19, 1/2 N E 20, 21, 22, 6, 7, 24.
DISTRICT MUNICIPAL DE BERTHIER.
Kildare.
9e Rang—1, 1/2 2, 1/2 N O 3.
10e do partie 10 (99) partie 11 (40).
11e do 3.
12e do 1/2 S E 1, partie 8 (40) le bout N O 10 (40) 1/2 N O 11 (20).
Augmentation N O de Kildare.
1er do 1, 1/2 N O 4, 1/2 S E 11, 1/2 S O 12, 13, 14 (131).
2e do 1/2 N E 3, 4, 1/2 N E 5, 1/2 S O 6, 1/2 N E 8, 9, N E 10, 11.
3e do 1/2 S O 2, 1/2 S O 4 N O 5.
4e do 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 (107 acres chaque).
Brannan.
7e do une partie 1/2 N O 8 (66), 13.
9e do 10, 11, 12, 13, 21.
10e do 1, 2, 3, 4, 5, 10, 11, 12, 13, 14, 15.
11e do 1/2 N O 1 (100) 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 1/2 N O 21.